

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'INFLUENCE DU COMITÉ D'AUDIT SUR LA SOLVABILITÉ DES
ENTREPRISES CANADIENNES

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN COMPTABILITÉ, CONTRÔLE, AUDIT

PAR
SORO NOUHOULA DRISSA

Juin 2023

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Ce travail a été un véritable parcours du combattant pour moi. Je rends donc gloire à Dieu de m'avoir accordé la force, la santé, l'intelligence, l'inspiration, le courage et la persévérance pour me permettre de terminer ce mémoire. Aucune bonne œuvre humaine ne peut s'accomplir sans l'aide de bonnes personnes disponibles pour sa réalisation.

La volonté divine étant la volonté suprême, elle l'emporte sur toutes les autres. Aussi a-t-elle voulu que l'amorce de mon destin commence par l'intervention d'hommes de valeur à tous les niveaux de ma vie.

J'adresse donc mes sincères remerciements à :

– Monsieur Michel Sayumwe, professeur agrégé au département des Sciences comptables de l'école des sciences de gestion (ESG) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour la qualité de son encadrement, sa disponibilité, son soutien, sa capacité à me motiver, ses conseils et surtout pour ses encouragements qui ont été d'une aide très précieuse. Ce mémoire est terminé grâce à lui. Je me souviens que nous avons eu des rencontres régulières sur zoom les samedis, les dimanches, souvent les soirs après 18 heures, pendant les périodes des vacances de Noël et du nouvel an. Les rencontres qui m'ont particulièrement marqué sont celles du 24 décembre et du 31 décembre 2022. Je ne peux que lui exprimer ma très grande gratitude parce que mes mots ne sont pas assez forts pour qualifier ma reconnaissance envers lui.

– Au corps professoral du département des Sciences comptables de l'ESG UQAM en général et en particulier à ceux des programmes du baccalauréat en sciences comptables et de la maîtrise en comptabilité, contrôle, audit pour l'encadrement et le savoir reçu

de tous lors de mes études du baccalauréat à la maîtrise. Je tiens particulièrement à remercier Madame Hanen Khemakhem pour son encadrement, ses conseils, ses encouragements et son suivi dans le cours SCO-8801 (Démarche scientifique).

– À tous mes amis et collègues étudiants du baccalauréat et de la maîtrise pour vos soutiens et vos encouragements.

– À ma femme O. Tchéwa Djénéba, celle qui m'a toujours dit : je cite « le fait de terminer la rédaction de ton mémoire devrait être ta priorité et tu dois considérer cela comme un accomplissement pour toi. Tu devrais trouver l'énergie, le courage et le temps nécessaire pour terminer cette œuvre de ta vie. » Je te remercie pour tout et surtout pour ta compréhension, ton soutien total, tes conseils et tes encouragements pour me permettre de terminer la rédaction de ce mémoire. L'honneur de cet exploit te revient.

– À mes enfants Ousmane, Amina et Adam Soro pour leurs encouragements et leurs soutiens de tous les jours. Mais, quelques fois pour ma non-disponibilité pour eux, je vous remercie pour votre compréhension.

– À ma mère pour ses prières, son soutien permanent et ses conseils sous toutes les formes. Elle est ma source d'inspiration. L'honneur de tous mes accomplissements te revient. Elle est la personne qui m'a inculqué les valeurs humaines, la rigueur dans le travail, la persévérance et toutes les autres qualités humaines. Cela était nécessaire pour me permettre de réaliser ce travail. Je lui exprime toute ma gratitude et toutes mes reconnaissances.

– À mes sœurs Nabounou, Siata et Sita Soro pour leurs prières, leurs soutiens moraux et leurs encouragements.

– À ma tante Fanignohoro Soro pour ses prières, pour ses conseils, son soutien moral et ses encouragements.

– À mon oncle Lohona Seydou Sorho, je le remercie pour son soutien sur tous les plans, ses conseils et surtout sa disponibilité pour m’écouter à tout moment. Son aide a été très précieuse dans ma vie et pour la réalisation de ce mémoire.

– À mon cousin Dofanhanni Tuo, je le remercie pour son soutien permanent sur tous les plans, ses conseils et ses encouragements.

– À mes cousins Adama Soro, Gbaloh Moussa Diarrassouba, Backary Coulibaly et Zahalo Yéo pour leurs soutiens sur tous les plans et leurs encouragements quotidiens.

À Mon ami Keita Seydou, Je le remercie pour ses conseils, son soutien, ses encouragements et pour la lecture.

– À mes amis Traoré Lacinan, N’guessan Emanuel, Bah Mominé, Hien Émile, Fousseni Togola, Ekissi Euloge et le Dr Ouattara Pogadodjory pour leurs conseils, leurs soutiens et leurs encouragements.

– À tous les collègues anciens étudiants du Lycée professionnel et commercial de Yopougon (Abidjan) pour leur soutien.

– À tous mes collègues de travail pour leurs encouragements.

– À Hébert Templier pour son soutien et ses encouragements.

– À toutes les personnes qui m’ont aidé directement ou indirectement pour me permettre de réaliser ce travail.

DÉDICACE

Ce mémoire est dédié aux personnes citées ci-dessous qui me sont chères et qui ne sont plus de ce monde :

– À mon ami Ankamah Kofi Henry rappelé par son créateur en avril 2021. Il m'avait toujours encouragé à terminer mes études de la maîtrise. Que Dieu t'accepte dans son royaume.

– À mon oncle maternel Soro Adama, c'est l'artisan et l'architecte de ma vie. Je lui dois absolument tout de ma vie. Il s'est occupé totalement de moi depuis mes premiers pas à l'école primaire jusqu'à l'université. C'est lui qui m'a inculqué l'amour des études. Il fut rappelé par Allah en avril 2018. Qu'Allah le tout miséricordieux t'accorde son Paradis. Soit fier de ton neveu et continue de veiller sur lui.

– À ma grand-mère Soro Gnénéni, elle s'est occupée de moi sans rien recevoir en retour. Elle a guidé mes premiers pas à l'école. Elle fut rappelée par Dieu en octobre 1995. Que son âme repose en paix et que Dieu t'accepte dans son Paradis.

– À mes sœurs Tanmandinnin et Sanata Soro et à mes cousins Moussa et Kolo Soro, reposez-vous en paix. Qu'Allah vous accorde son paradis.

– À mon père Soro Kado que j'ai perdu très tôt dans mon enfance en septembre 1987. Je n'ai jamais eu la chance de recevoir un conseil de toi : un conseil du père au fils. Le vide créé par ton absence n'a jamais été comblé. Repose en paix, qu'Allah t'accorde son paradis.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	IX
LISTES DES TABLEAUX	X
LISTE DES ABRÉVIATIONS	XI
RÉSUMÉ	XII
CHAPITRE I	1
INTRODUCTION	1
1.1 La création et le maintien des comités d’audit	1
1.2 Rôle des comités d’audit	2
1.3 Comité d’audit et solvabilité	3
CHAPITRE II	6
LE CADRE THÉORIQUE	6
2.1 Les codes de bonne gouvernance et le comité d’audit	6
2.1.1 En Europe (cas de la France et du Royaume-Uni)	7
2.1.2 Aux États-Unis	8
2.1.3 Au Canada	9
2.2 Fondement théorique	10
2.2.1 La théorie de l’agence	11
2.2.2 Théorie de l’agence et le comité d’audit	12
CHAPITRE III	14
LA REVUE DE LITTÉRATURE ET LES HYPOTHÈSES	14

3.1	Revue de littérature	14
3.1.1	Le rôle des comités d'audit	14
3.1.2	L'indépendance du comité d'audit et de ses membres	16
3.1.3	L'aspect gestion du résultat	18
3.1.4	L'aspect de l'insolvabilité et solvabilité.	19
3.2	Les hypothèses	21
3.2.1	L'expertise financière du comité d'audit et la solvabilité	22
3.2.2	L'activité du comité d'audit et la solvabilité	23
3.2.3	La taille du comité d'audit et la solvabilité	24
CHAPITRE IV		26
LA MÉTHODOLOGIE		26
4.1	L'échantillon	26
4.2.1	BoardEX	28
4.2.2	Compustat – Capital IQ	28
4.2.3	Le site web www.sedar.com	29
4.3	La période de recherche	29
4.4	Les variables et leurs mesures	29
4.4.1	La variable dépendante : la solvabilité des entreprises (SOLVA)	30
4.4.2	Les variables indépendantes	31
4.4.3	Les variables de contrôles	32
4.5	Le modèle empirique	36
CHAPITRE V		39
RÉSULTATS ET ANALYSES		39
5.1	Présentation des statistiques descriptives	39
5.1.1	Échantillon	39
5.1.2	Présentation des entreprises selon le secteur d'activité	40
5.1.3	Fréquence de l'expertise financière des membres du comité d'audit : EXFCaudit	41
5.1.4	Fréquence de l'assiduité ou de l'activité du comité d'audit (ACaudit)	42
5.1.5	Fréquence de la taille du comité d'audit (TCaudit)	43
5.1.6	Présentation des statistiques descriptives	44
5.1.6.1	Analyse descriptive de la variable dépendante de notre étude : la solvabilité	46

5.1.6.2	Analyse descriptive des variables indépendantes de notre étude : expertise financière, activité et taille du comité d'audit	47
5.2	Vérification des conditions préalables pour effectuer la régression	49
5.2.1	Absence d'autocorrélation	49
5.2.2	Absence de multicollinéarité	49
5.2.3	Absence d'hétéroscédasticité	53
5.2.4	Normalité et linéarité	53
5.3	Analyse et interprétation des résultats	54
5.3.1	Analyse de la significativité globale de notre modèle solvabilité	55
5.3.2	Analyses des résultats du modèle : la solvabilité	58
5.4	Synthèse des résultats obtenus du modèle de la solvabilité	64
	CHAPITRE VI	69
	CONCLUSION GÉNÉRALE	69
	APPENDICE	74
	ANNEXES	77
	BIBLIOGRAPHIE	81

LISTE DES FIGURES

Figure		Page
5.1	Tracé de l'histogramme du modèle SOLVA	78
5.2	Tracé P-P normal de régression des résidus du modèle SOLVA	79
5.3	Nuages de points variables du modèle SOLVA	80

LISTES DES TABLEAUX

Tableau	Page
4.1 Distribution des données par an de notre échantillon	28
4.2 Synthèse et mesures des variables	38
5.1 Choix de l'échantillon	30
5.2 Présentation de l'échantillon selon le secteur d'activité	41
5.3 Fréquence de l'expertise financière du comité d'audit	42
5.4 Fréquence de l'assiduité ou de l'activité du comité d'audit	43
5.5 Fréquence de la taille du comité d'audit	44
5.6 Statistiques descriptives	45
5.7 Statistiques descriptives relatives à la solvabilité	46
5.8 Statistiques descriptives relatives aux variables indépendantes	48
5.9 Corrélations de Pearson de la variable dépendante : SOLVA	50
5.9.1 Corrélations de Pearson de la variable dépendante : SOLVA (sans une variable de contrôle)	52
5.10 Significativité de notre modèle de la solvabilité	57
5.11 Résultats de la régression linéaire de la variable dépendante	62
5.11.1 Résultats de la régression linéaire de la variable dépendante excluant une société	63
5.12 Synthèse des résultats du modèle : la solvabilité	65
5.13 Résultats de la régression linéaire du modèle solvabilité selon le coefficient standardisé Bêta	67

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ABSDualiteCA	Séparation des postes de chef de la direction et de président du conseil d'administration.
ACaudit	Activité ou l'assiduité du comité d'audit
EXFCaudit	Expertise financière du comité d'audit
ACVM	Autorités canadiennes en valeurs mobilières
CA	Conseil administration
CEO	Chief Executive Office
FrequenceCA	Nombre de réunions annuelles du conseil d'administration
LevierFinEn	Effet du levier financier de l'entreprise
LiquiditeEn	Liquidité de l'entreprise
NYSE	New York Stock Exchange
PDG	Président directeur général
POT	Pecking Order Theory
SÉDAR	Service électronique de données, d'analyse et de recherches
S&P	Standard and Poor's
SOLVA	Solvabilité de l'entreprise
TailleCA	Nombre de membres du conseil d'administration
TCaudit	Taille du comité d'audit
TailleEn	Taille de l'entreprise
TOT	Tradeoff Theory
TSX	Toronto Stock Exchange
VIF	Variance of inflation

RÉSUMÉ

Le comité d'audit est un organe du conseil d'administration. Le but de la présente étude est de déterminer l'influence du comité d'audit sur la solvabilité des entreprises canadiennes à travers ses caractéristiques : l'expertise financière de ses membres, l'activité et la taille. Nous avons réalisé cette recherche avec un échantillon de quarante-cinq grandes entreprises canadiennes qui sont cotées à la Bourse de Toronto (elles sont issues de l'indice S&P/TSX60) sur une période de cinq années, allant de 2015 à 2019. Cette étude ne prend pas en compte les institutions financières ni les sociétés d'assurances. Les variables considérées sont : l'unique variable dépendante qui est la solvabilité (SOLVA), trois variables indépendantes qui sont l'expertise financière du comité d'audit, l'activité du comité d'audit et la taille du comité d'audit. En fait, nos trois variables indépendantes font l'objet de nos trois hypothèses. Enfin, nous avons tenu compte de six (6) variables de contrôles qui sont : l'absence de dualité au conseil d'administration, la fréquence des réunions du conseil d'administration, la taille du conseil d'administration, l'effet du levier financier, la taille de l'entreprise et la liquidité. Le modèle est estimé par une régression linéaire multiple. Les conclusions auxquelles nous arrivons sont les suivantes : l'expertise financière du comité d'audit et l'activité du comité d'audit exercent chacune une influence positive et significative sur la solvabilité. Donc, ces deux caractéristiques du comité d'audit permettent d'améliorer la solvabilité des entreprises canadiennes. Contrairement à l'expertise financière et l'activité, la taille du comité n'exerce pas d'influence significative sur la solvabilité des entreprises canadiennes. À la lumière de cette recherche, le nombre de membres du comité n'améliore pas la solvabilité des entreprises canadiennes.

Cette étude confirme l'importance du comité d'audit au sein des comités du conseil d'administration dans la gouvernance des entreprises. Toutefois, l'interprétation de la taille du comité d'audit doit se faire de manière prudente parce que le nombre de membres du comité d'audit n'a pas eu d'influence dans le contexte de notre étude. Donc, les nombres pléthoriques de membres du comité d'audit semblent non nécessaire pour lui permettre de bien jouer son rôle.

Mots-clés : Comité d'audit, Caractéristiques du comité d'audit, Solvabilité, Code de bonne gouvernance, Théorie de l'agence.

CHAPITRE I

INTRODUCTION

Depuis quelques décennies, le conseil d'administration (CA) est devenu un élément très important dans la gouvernance des entreprises. Les membres du conseil d'administration représentent les actionnaires et les autres parties prenantes. Ils défendent aussi leurs intérêts face à la direction. Le conseil d'administration est un mécanisme de contrôle des activités de la direction (Charreaux, 1997). Ce dernier affirme que le conseil d'administration a créé des comités spécialisés (comité de nomination, comité d'audit, etc.) pour lui permettre d'accomplir sa mission de surveillance de la direction. Le comité d'audit, anciennement appelé comité de vérification, sera l'objet de notre étude.

1.1 La création et le maintien des comités d'audit

Les scandales financiers des années 2000 -comme les cas d'Enron, Worldcom et Tyco- ont montré les limites de l'audit externe et de l'audit interne pour lutter contre les fraudes, les manipulations comptables et les détournements de fonds (Saada, 1997). Toutefois, ces scandales financiers ont largement contribué à la création et au maintien des comités d'audit dans les conseils d'administration des entreprises. D'ailleurs, l'article 171 (1985) de la loi sur les sociétés par actions du Canada et les codes de bonne gouvernance -comme *Blue Ribbon committee* (1999); Bouton (2002); Cadbury, (1992);

Dey (1994); *Reporting et Treadway* (1987); Sarbanes (2002); Saucier (2001); Viénot (1995, 1999) ont été imposé dans certains pays et dans certaines régions du monde. Cet article et ces codes de bonne gouvernance ont recommandé la mise en place des comités d'audit. Ainsi, la création des comités d'audit dans le conseil d'administration est devenue nécessaire et indispensable pour la gouvernance des entreprises. C'est d'ailleurs obligatoire au Canada pour les sociétés cotées en bourse selon le règlement 52-110 sur le comité d'audit (2005). Ce dernier est en vigueur dans les provinces canadiennes depuis juin 2005.

1.2 Rôle des comités d'audit

Selon Piot et Kermiche (2009), le comité d'audit est un organe du conseil d'administration qui est responsable de la qualité de l'audit, de la pertinence et de la fiabilité de l'information financière. Il ne joue pas un rôle neutre en matière de qualité du processus d'audit et de l'information financière. C'est donc un organe de contrôle qui possède ses propres caractéristiques. Ces dernières sont : la présence, l'indépendance, l'expertise financière, l'activité et la taille selon certains auteurs (Appiah et Amon, 2017; Piot et Kermiche, 2009; Xie *et al.*, 2003). Depuis la création des comités d'audit au sein des conseils d'administration, le débat sur le comité d'audit est présent. Il est orienté vers la gestion opportuniste du résultat comptable (Dhaliwal *et al.*, 2006; Klein, 2002; Xie *et al.*, 2003), vers la limitation des irrégularités comptables ou les corrections de résultats (Agrawal et Chadha, 2005; Lin *et al.*, 2006) et l'impact du comité d'audit sur l'insolvabilité d'une entreprise a été abordé par (Al Haddad et Juhmani, 2020; Appiah et Amon, 2017).

1.3 Comité d'audit et solvabilité

Selon l'étude d'Appiah et Amon (2017), l'indépendance du comité d'audit et les réunions du comité d'audit sont reliées négativement à l'insolvabilité des sociétés anglaises. La même étude a montré qu'il n'existe pas de lien entre l'insolvabilité des entreprises anglaises et la présence d'un comité d'audit. Il en est de même entre l'insolvabilité des entreprises anglaises et l'expertise financière des membres du comité d'audit. L'article d'Al Haddad et Juhmani (2020) n'abonde pas dans le même sens que celui d'Appiah et Amon (2017) lorsqu'il suggère que les réunions du comité d'audit ont un impact positif sur le risque d'insolvabilité des entreprises de Bahreïn. Leurs résultats montrent également que l'indépendance du comité d'audit n'a pas d'impact significatif sur le risque d'insolvabilité des entreprises des Bahreïnes.

Ces deux études précédentes sur l'insolvabilité nous donnent des résultats diamétralement opposés. Cela nous indique que le débat sur l'insolvabilité des entreprises est d'actualité compte tenu des scandales financiers précédents. La solvabilité des entreprises est la variable peu étudiée de l'impact du comité d'audit sur les ratios. Ce point est d'ailleurs analysé par Saragih (2019) dans le contexte des entreprises manufacturières de l'Indonésie. Il a étudié l'effet des délais d'audit sur la taille de la société, la solvabilité et le comité d'audit. Cette étude a démontré que la solvabilité a un effet significatif sur le délai d'audit. Cependant, la taille de la société et le comité d'audit n'ont pas d'effet significatif sur le délai de l'audit. Ce sujet n'aborde pas l'impact des comités d'audit sur la solvabilité.

Selon l'article d'Appiah et Amon (2017), le comité d'audit exerce une influence négative sur l'insolvabilité des entreprises anglaises à travers les caractéristiques de l'indépendance, l'activité du comité d'audit et les autres caractéristiques n'ont aucune relation avec l'insolvabilité. Cependant, Al Haddad et Juhmani (2020) montrent que l'indépendance du comité d'audit n'a pas d'impact sur le risque d'insolvabilité des

entreprises de Bahreïnies. Toutefois, l'activité du comité d'audit diminue le risque d'insolvabilité de ces entreprises. En fait, l'insolvabilité est le contraire de la solvabilité. Ces études précédentes sont contradictoires et elles nous permettent de formuler cette problématique : comment le comité d'audit pourrait-il permettre à l'entreprise de fournir des informations financières pertinentes et fiables, avoir un impact sur l'insolvabilité de celle-ci et il n'aurait pas d'influence sur sa solvabilité ? Il s'agit de déterminer l'effet de certaines caractéristiques du comité d'audit (l'expertise financière, l'activité et la taille) sur la solvabilité des entreprises.

Dans cette étude, nous ne considérons pas les caractéristiques : présence et indépendance, comme l'ont fait certains auteurs (Agrawal et Chadha, 2005; Appiah et Amon, 2017; Piot et Kermiche, 2009) parce qu'au Canada, l'article 171 de la loi sur les sociétés par actions oblige les sociétés cotées en bourses à avoir un comité d'audit au sein leur conseil d'administration et cela, depuis l'année 1985. Nous ne considérons pas non plus l'indépendance et la compétence financière parce que le Règlement 52-110 sur le comité d'audit (2005) obligent les entreprises cotées en bourses au Canada à avoir des membres indépendants et également à avoir une compétence financière immédiatement ou dans un délai raisonnable. Sur ce dernier point, nous allons orienter la question de la compétence financière vers l'expertise financière du comité d'audit. Donc, dans notre étude, nous investiguons sur l'influence de certaines caractéristiques du comité d'audit (l'expertise financière, l'assiduité ou l'implication et la taille) sur la solvabilité des entreprises canadiennes cotées en bourses.

La problématique ci-dessus nous permet donc de poser la question de recherche suivante : Quels sont les effets de certaines caractéristiques du comité d'audit (l'expertise financière, l'activité et la taille) sur la solvabilité des entreprises canadiennes?

Notre objectif de recherche est de déterminer les effets qui existent entre certaines caractéristiques du comité d'audit (l'expertise financière, l'activité et la taille) et la solvabilité des entreprises canadiennes.

Pour atteindre l'objectif de notre étude, nous structurons la suite du travail de la présentation suivante : le cadre théorique au chapitre deux, la revue de littérature et les hypothèses au chapitre trois, la méthodologie au chapitre quatre, les résultats et les analyses au chapitre cinq. Notre travail présente la conclusion générale au chapitre six.

Donc, dans le chapitre suivant, nous allons traiter du cadre théorique.

CHAPITRE II

LE CADRE THÉORIQUE

Le conseil d'administration présente plusieurs comités. Dans ce travail, nous nous concentrons sur l'un d'entre eux. Il s'agit du comité d'audit et plus précisément l'influence de certaines de ses caractéristiques sur la solvabilité des entreprises. Nous allons présenter les codes de bonne gouvernance et la théorie qui soutient notre recherche dans ce chapitre.

2.1 Les codes de bonne gouvernance et le comité d'audit

Dans certains pays, les codes de bonne gouvernance ont fortement contribué à obliger les entreprises à créer et à maintenir les comités d'audit au sein des conseils d'administration. Nous analysons les cas de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis et du Canada dans les sections ci-dessous.

2.1.1 En Europe (cas de la France et du Royaume-Uni)

En France, il y a eu trois codes de bonne gouvernance. Ce sont : Bouton (2002); Viénot (1995, 1999). Ces trois codes de bonne gouvernance sont complémentaires. Les codes de bonne gouvernance français affirment que les deux tiers des membres doivent être des membres indépendants. En ce qui concerne l'expertise financière, le code de bonne gouvernance (Bouton, 2002) affirme que tous les membres du comité d'audit doivent avoir une compétence financière. Ces trois codes de bonne gouvernance français ne précisent rien sur l'activité du comité de vérification. Quant à la taille du comité d'audit, Viénot (1995) affirme que le minimum est de trois membres.

Au Royaume-Uni, il y a eu le code de bonne gouvernance Cadbury (1992) et Cadbury (2002). Ces derniers ne donnent aucune précision sur l'expertise financière des membres du comité d'audit. En ce qui concerne l'activité, ce code (Cadbury, 2002) précise que le comité d'audit doit tenir au moins deux réunions par an et sa taille doit être d'au moins trois membres.

En Europe, nous avons la Directive n° 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil (2006). Nous précisons que c'est le dernier code de bonne gouvernance. Mais, ce code laisse beaucoup de souplesse aux pays membres. Ainsi, ces derniers sont libres de fixer d'autres règles en matière de composition du comité d'audit selon son article 41.1. Toutefois, cette directive précise qu'au moins un membre du comité d'audit doit être indépendant et compétent en matière de comptabilité et ou d'audit.

Dans le contexte européen, les cas de la France et du Royaume-Uni, il n'y a pas de consensus sur les critères de l'expertise financière et l'assiduité du comité d'audit. Toutefois, ils sont d'accord en ce qui concerne la taille du comité d'audit qui doit être d'au moins trois membres.

2.1.2 Aux États-Unis

Le *Treadway Commission Report* (1987) est le premier code de bonne gouvernance. Il rend obligatoire la présence d'un comité d'audit dans les sociétés cotées à la bourse de New York (*New York Stock Exchange : NYSE*). De plus, il exigeait que tous les membres du comité d'audit soient des membres indépendants. Ce code de bonne gouvernance ne précise pas que les membres devraient avoir une expertise financière. Il n'aborde pas les questions relatives à l'activité et à la taille du comité d'audit. Le code de bonne gouvernance Treadway (1987) est le fondement des codes de bonne gouvernance même s'il n'aborde pas les caractéristiques qui font l'objet de notre étude. Presque tous les autres codes rendent obligatoire la présence d'un comité d'audit au sein de sociétés cotées en bourses et ses membres sont obligés d'être des membres indépendants dans une proportion de 100 %. Dans les codes de bonne gouvernance (*Blue Ribbon committee*, 1999; Sarbanes, 2002), nous aborderons les questions de l'expertise, de l'activité et de la taille.

Selon le *Blue Ribbon committee* (1999), tous les membres du comité d'audit doivent être des membres dotés de compétences financières. De plus, il doit comporter au moins un expert en comptabilité ou en finance. En ce qui concerne l'activité du comité d'audit, le *Blue Ribbon committee* (1999) affirme qu'il doit avoir au moins une réunion pour examiner les rapports trimestriels des sociétés cotées à la Bourse de New York (*New York Stock Exchange : NYSE*). La taille du comité d'audit selon le *Blue Ribbon committee* (1999) est au moins trois membres.

Dans le même contexte américain, la *Sarbanes-Oxley Act* (2002) est une loi qui ne concerne pas uniquement les sociétés cotées à la Bourse de New York (NYSE). Mais, ce code de bonne gouvernance est appliqué à toutes les sociétés cotées sur les bourses américaines. Cette loi précise à sa section 407 que la société est obligée de divulguer

la présence d'un expert financier ou dans le cas de l'absence de cet expert ; elle doit obligatoirement donner les raisons qui justifient son absence. En ce qui concerne l'activité, la loi (Sarbanes-Oxley, 2002) affirme à la section 204 que le comité d'audit doit avoir des discussions régulières avec l'auditeur indépendant. En lien avec la taille, la loi (Sarbanes-Oxley, 2002) n'indique pas le nombre de membres du comité d'audit. Dans le contexte américain, il y a une complémentarité entre leurs différents codes de bonne gouvernance. Toutefois, Il est important de préciser que cette loi s'applique également aux entreprises canadiennes qui sont cotées sur les bourses américaines (Bozec, 2009). La loi (Sarbanes-Oxley, 2002) a son équivalent au Canada qui est la loi 198 du gouvernement du Canada (2002).

2.1.3 Au Canada

L'article 171 (1985) de la loi canadienne sur les sociétés par actions stipule que toute société qui fait appel à l'épargne publique doit avoir un comité d'audit. Ce dernier doit avoir au moins trois membres et la majorité de ses membres ne doit pas être constituée d'administrateurs qui sont non indépendants de la société. L'article de loi n'aborde pas la question de la compétence financière.

Le code de bonne gouvernance (Dey, 1994) a produit les quatorze règles de gouvernance qu'il impose aux sociétés cotées à la Bourse de Toronto. Ce code exige que le comité d'audit soit constitué uniquement de membres externes.

Le code de bonne gouvernance (Saucier, 2001) affirme que tous les membres doivent être dotés d'une compétence financière et il doit y avoir parmi eux, au moins un expert en comptabilité ou en finance. En ce qui concerne l'activité du comité d'audit, le code de bonne gouvernance (Saucier, 2001) indique qu'il faut au moins une réunion

d'examen des rapports trimestriels. Ce code est cependant muet quant à la taille du comité d'audit.

La loi 198 du gouvernement de l'Ontario (2002) est similaire à la loi (Sarbanes-Oxley, 2002) selon Bozec (2009). Cette loi recommande que les administrateurs soient des membres indépendants et elle précise que les membres du comité d'audit soient non seulement des membres des externes mais aussi des membres qui possèdent des compétences financières.

Le règlement 52-110 sur le comité d'audit (2005) est un règlement interprovincial du Canada. Il affirme que ce comité doit être constitué d'au moins trois membres et ces derniers devraient être indépendants. De plus, ils doivent avoir une compétence financière. Il n'évoque pas l'expertise financière. Il traite seulement de la compétence financière qu'il explique par le fait que la personne membre du comité d'audit : « si elle a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de l'émetteur ».

Cela diffère de notre cas qui est l'expertise financière. Dans la section suivante, nous allons traiter de la théorie qui supporte cette étude.

2.2 Fondement théorique

Plusieurs théories développées permettent la compréhension des questions en lien avec la gouvernance des entreprises. Cette étude est appuyée par la théorie de l'agence.

2.2.1 La théorie de l'agence

Il existe diverses théories sur la gouvernance des entreprises telles que la théorie de l'agence (Jensen et Meckling, 1976), la théorie de la dépendance aux ressources (Pfeffer et Salancik, 1978), la théorie des parties prenantes (Freeman et Reed, 1983), etc. Toutefois, notre étude est plus adaptée à la théorie de l'agence parce que le comité d'audit est un organe de contrôle qui a pour mission de s'assurer que l'information financière fournie par la société est fiable et pertinente pour les utilisateurs, selon l'étude de Piot et Kermiche (2009).

La théorie de l'agence (Jensen et Meckling, 1976) affirme que dans la relation entre les actionnaires de l'entreprise (le principal) et le dirigeant (l'agent), il existe un contrat. Les termes de contrat ne sont pas toujours respectés par le dirigeant qui est égoïste; il pense à ses intérêts et non à ceux des actionnaires. Le dirigeant est opportuniste, son objectif est d'avoir une rémunération maximale sous toutes les formes. Cela l'incite à prendre des décisions plus risquées pour l'entreprise. Selon Combs *et al.* (2007), un PDG puissant pourrait profiter de sa position pour avoir des avantages de l'entreprise ou poursuivre ses objectifs personnels. Souvent, celles-ci pourraient rendre l'entreprise non solvable, mais aussi elles peuvent conduire à sa faillite.

Le comité d'audit est un organe de contrôle qui permet à l'entreprise d'atteindre ses objectifs en limitant les manipulations, les fraudes financières, les détournements de fonds. Le comité d'audit permet d'éviter les coûts supplémentaires créés par le dirigeant et il maintient les activités de la direction dans le sens des intérêts des actionnaires et non en fonction de ceux des dirigeants. Le comité d'audit permet à l'entreprise de limiter les sorties de ressources financières qui ne sont pas effectuées dans le cadre des activités de l'entreprise. Donc, le comité d'audit est en lien avec la solvabilité de l'entreprise. D'ailleurs, Saada (1997) montre que la présence d'un comité

d'audit dans les entreprises françaises cotées en Bourse permet de réduire le coût de l'agence au sein de ces sociétés.

La théorie de l'agence est en lien avec la solvabilité de l'entreprise parce que le dirigeant pourrait utiliser les ressources de l'entreprise à des fins personnelles -comme dans les cas Enron et Worldcom- et rendre l'entreprise insolvable. Dans certains cas, cela pourrait entraîner la faillite de celle-ci. Le comité d'audit est l'organe au sein du conseil d'administration qui a la responsabilité de contrôler les dirigeants (Saada, 1997). Il serait nécessaire de savoir si le comité d'audit, qui est d'ailleurs recommandé par cette théorie, ne pourrait pas exercer une influence sur la solvabilité d'une entreprise de manière générale, surtout dans le contexte canadien en particulier.

2.2.2 Théorie de l'agence et le comité d'audit

Selon Turley et Zaman (2007), les recherches sur le comité d'audit sont effectuées en général autour de la théorie de l'agence et les rationalisations économiques connexes. Il est donc clair que le comité d'audit vient lutter contre les problèmes de l'agence dans la gouvernance des entreprises. C'est dans ce sens qu'abonde l'article d'Appiah et Amon (2017) en affirmant que la bonne composition du comité d'audit atténue les problèmes d'agence en lien avec le processus d'informations financières dans la gouvernance des entreprises. Selon ces auteurs, le comité d'audit réduit les asymétries de l'information.

En somme, les codes de bonne gouvernance ont contribué de manière importante dans la création et le maintien des comités d'audit. Il n'y a aucun doute sur ce fait. Cela était nécessaire pour permettre aux entreprises de continuer leurs activités après de la série de scandales financiers des décennies précédentes. Dans cette étude, nous avons tenu compte des codes de bonne gouvernance des contextes du Royaume-Uni, de la France,

des États-Unis et du Canada. Aux États-Unis et au Canada, ces codes sont appuyés par des lois : la *Sarbanes-Oxley Act (2002)*, l'article 171 (1985) de la loi canadienne sur les sociétés par actions et le règlement 52-110 sur le comité d'audit (2005). Ces derniers ont fortement participé et rendu obligatoire l'adoption de certaines caractéristiques pour les sociétés cotées en bourses. La théorie de l'agence est le fondement théorique de cette étude. Puisque le dirigeant peut utiliser les ressources de l'entreprise pour atteindre ses objectifs personnels, cela peut rendre la société moins solvable. C'est une façon de modifier les termes du contrat entre l'agent et le principal. Ce comportement pourrait exercer une influence sur la solvabilité de la société et même la continuité de son exploitation.

Dans le chapitre suivant, la revue de littérature sera effectuée. Il s'agit d'analyser les points de vue de certains auteurs sur des aspects en lien avec le comité d'audit selon la documentation que nous avons consultée.

CHAPITRE III

LA REVUE DE LITTÉRATURE ET LES HYPOTHÈSES

Les scandales financiers des décennies précédentes ont orienté les recherches vers le conseil d'administration en général et vers le comité d'audit en particulier.

Nous nous référons à la littérature qui existe pour nous permettre d'avoir une idée de l'influence des caractéristiques (l'expertise financière, l'activité et la taille) du comité d'audit sur la solvabilité des entreprises.

3.1 Revue de littérature

Nous faisons un survol de la littérature relative au comité d'audit. Le rôle de ce dernier, son indépendance et celle de ses membres, de même que les aspects de la gestion du résultat, l'insolvabilité et la solvabilité sont survolés dans les sections détaillées.

3.1.1 Le rôle des comités d'audit

De nos jours, les comités d'audit sont de plus en plus incontournables dans la gouvernance des entreprises (Charreaux, 1997). Cette présence signifie que les comités

d'audit ont un rôle important à jouer dans la gouvernance. C'est dans ce sens que Piot et Kermiche (2009) affirment que la fiabilité et la pertinence de l'information comptable s'améliorent par la présence d'un comité d'audit dans le conseil d'administration dans le contexte des entreprises françaises. De plus, son indépendance et son expertise permettent de prévenir et d'empêcher les irrégularités ainsi que les manipulations comptables dans les états financiers. Ainsi, ces auteurs suggèrent que l'information est plus fiable et pertinente lorsque le comité d'audit est indépendant.

Dans le même contexte français, Saada (1997) abonde dans la même direction que l'article de Piot et Kermiche (2009) lorsqu'il affirme que le coût de l'agence est réduit par les comités d'audit dans les grandes sociétés françaises cotées en bourses. En ce qui concerne les entreprises américaines cotées en bourses, l'analyse de trois types d'expertises : financière, comptable et *management* -par Dhaliwal *et al.* (2006) a montré qu'il existe une relation positive et significative entre l'expertise financière et la qualité de l'information comptable.

D'ailleurs, l'article de Piot et Kermiche (2009) montre que l'indépendance du comité d'audit est très importante et celle-ci joue un rôle incontournable dans le choix et le congédiement de l'auditeur externe. L'article de Saada (1997) affirme, quant à lui, que les entreprises françaises auditées par les grands cabinets comptables sont favorables à la mise en place des comités d'audit. Toutefois, la présence des administrateurs externes diminue la probabilité de la mise en place des comités d'audit. En fait, dans le contexte français, la présence du comité d'audit est recommandée et non obligatoire selon les codes de bonne gouvernance (Bouton, 2002; Viénot, 1995, 1999).

L'aspect de l'indépendance du comité d'audit et de ses membres sera abordé dans la section suivante.

3.1.2 L'indépendance du comité d'audit et de ses membres

L'article de Lin *et al.* (2006) affirme que l'indépendance du comité d'audit est le point focal de toutes les études sur le comité d'audit et un comité d'audit est indépendant si ses membres sont indépendants. Quant à la définition du membre indépendant, l'étude de Klein (2002) affirme qu'un administrateur est indépendant lorsqu'il n'a pas de lien de propriétaire, d'employé et de prestation de services avec l'entreprise, sinon il n'est pas indépendant. Les codes de bonne gouvernance sont tous d'accord avec cette définition du membre indépendant. Quant à l'indépendance du comité d'audit, la proportion des membres indépendants diffère. Il y a deux tendances. Les rapports de Bouton (2002) et Viénot (1995, 1999) suggèrent que les deux tiers des administrateurs devraient être indépendants pour qualifier le comité d'audit d'indépendant. Cependant, les autres codes de bonne gouvernance affirment que tous les membres du comité d'audit devraient être des administrateurs indépendants pour qualifier le comité d'audit d'indépendant. C'est dans ce contexte que l'étude de Platt et Platt (2012) montre que le comité est indépendant lorsque plus de 89 % de ses membres sont des administrateurs indépendants ; cette proportion permet d'ailleurs de prévenir la faillite de l'entreprise. L'étude précise également que dans les cas où la proportion d'administrateurs indépendants est inférieure à 81%, il est impossible de prévoir la faillite de l'entreprise.

D'ailleurs, la recherche de Piot et Kermiche (2009) affirme que l'indépendance et l'expertise du comité d'audit permettent de prévenir et d'empêcher les irrégularités et les manipulations comptables dans les états financiers. Selon cette étude, l'information financière est plus fiable et pertinente lorsque le comité d'audit est indépendant. C'est dans le même sens qu'abonde Klein (2002) dans son étude sur les grandes sociétés américaines. Les résultats de son étude montrent qu'il existe une relation négative entre l'indépendance du comité d'audit et la limitation des irrégularités comptables ou la correction du résultat. Cette étude est allée plus loin en montrant que dans les situations

de non-indépendance du comité d'audit, il y a une augmentation importante des charges à payer. Ainsi, Klein, (2002) conclut que dans le contexte des grandes sociétés américaines, il ne s'agit pas d'avoir un comité d'audit pour la forme. Il est plutôt nécessaire que ce comité d'audit soit indépendant pour mieux jouer ses rôles de contrôle et de surveillance et avoir un effet sur la limitation de la gestion du résultat, comme affirmé par Piot et Kermiche (2009).

Du point de vue de l'insolvabilité d'une société, Appiah et Amon (2017) ont analysé les entreprises du Royaume-Uni. Selon eux, l'indépendance et les réunions du comité d'audit sont reliées négativement à l'insolvabilité des sociétés anglaises. Donc, la présence d'un comité d'audit indépendant a un effet négatif sur l'insolvabilité de ces entreprises. Ils ont conclu que l'indépendance du comité d'audit permet de prévenir l'insolvabilité d'une entreprise dans le contexte du Royaume-Uni. Cependant Al Haddad et Juhmani (2020) nous suggèrent que l'indépendance du comité n'a pas d'impact significatif sur le risque d'insolvabilité des entreprises de Bahreïnies.

Bien que le débat soit contradictoire du point de vue de l'indépendance du comité d'audit, nous ne traiterons pas l'aspect du comité d'audit dans ce travail parce que l'article 171 de la loi sur les sociétés par actions du Canada oblige les sociétés cotées en bourses au Canada à avoir un comité d'audit et le règlement 52-110 sur le comité d'audit oblige les sociétés cotées en bourses au Canada à avoir obligatoirement des comités d'audit indépendants et une compétence financière. Le règlement 52-110 sur le comité d'audit explique la compétence financière par le fait que le membre doit pouvoir lire et analyser un jeu d'états financiers complexe. Ce règlement ne rend pas obligatoire la présence d'au moins un expert financier parmi les membres du comité d'audit. Nous analyserons donc l'influence des aspects suivants : l'expertise financière, l'assiduité ou l'implication et la taille du comité d'audit sur la solvabilité des entreprises canadiennes.

3.1.3 L'aspect gestion du résultat

L'essence du comité d'audit est de protéger les investisseurs contre la gestion du résultat par la direction (Bédard *et al.*, 2004; Dhaliwal *et al.*, 2006; Klein, 2002; Xie *et al.*, 2003). Donc, il s'agit de protéger les intérêts des actionnaires contre les intérêts des dirigeants, comme l'indique la théorie de l'agence (Jensen et Meckling, 1976). Il s'agit de savoir si le comité d'audit joue effectivement ce rôle de protecteur. Pour répondre à cette préoccupation, Agrawal et Chadha (2005) ont analysé un échantillon de 159 entreprises publiques américaines. Les résultats de cette analyse montrent que la gestion du résultat est faible dans les sociétés américaines lorsque le président du comité d'audit est un administrateur indépendant. Cependant, lorsqu'il y a un président-directeur général et que le président du comité d'audit est issu de la famille fondatrice de la société, celle-ci pourrait faire la gestion des résultats. Ceci vient insister sur l'importance de l'indépendance du comité d'audit et surtout celle de son président qui est très importante pour rassurer toutes les parties prenantes de l'entreprise. Donc, certains auteurs (Agrawal et Chadha, 2005; Xie *et al.*, 2003) nous montrent que l'indépendance du comité d'audit ne suffit pas pour endiguer la gestion du résultat comptable, mais il est nécessaire de tenir compte des autres caractéristiques du comité d'audit et du conseil d'administration.

Dans le même ordre d'idées, une autre étude est effectuée par Klein (2002); elle portait sur des grandes sociétés américaines. Les résultats de cette étude montrent qu'il existe une relation négative entre le comité d'audit et les irrégularités. La même étude a également trouvé qu'en absence de l'indépendance du comité d'audit, il y a une augmentation importante des charges à payer. Donc, plus le comité d'audit est indépendant du directeur général, plus les processus de comptabilisation de l'entreprise sont mieux surveillés et permettent d'avoir une information comptable de meilleure qualité. L'étude de Klein (2002) affirme que dans le contexte des grandes sociétés

américaines, il ne s'agit pas d'avoir un comité d'audit pour la forme. Il est nécessaire que ce comité d'audit soit indépendant pour mieux jouer son rôle de surveillance et avoir un effet sur la limitation de la gestion du résultat, comme l'affirment Agrawal et Chadha (2005). L'indépendance du comité d'audit est donc primordiale dans la prévention de la gestion du résultat par les entreprises américaines. Un comité d'audit indépendant a un effet positif sur la diminution de la gestion du résultat.

Dans la section ci-dessous, le lien entre l'insolvabilité ou la solvabilité et le comité d'audit sera abordé.

3.1.4 L'aspect de l'insolvabilité et solvabilité.

L'insolvabilité des entreprises est par ailleurs le point d'intérêt de certaines recherches (Appiah et Amon, 2017; Platt et Platt, 2012). C'est dans cette optique que Fich et Slezak (2008) affirment que les caractéristiques du conseil d'administration augmentent la possibilité de prédire la faillite des entreprises. Les résultats de leur étude révèlent que la taille, la propriété du capital et la composition du conseil d'administration ont un effet positif sur la prévention des risques de faillite des entreprises. Le point qui retient notre attention est celui de la composition du conseil d'administration. En fait, les résultats de cet examen confirment que la présence d'administrateurs indépendants exerce un effet positif sur la prévention des faillites des entreprises. En revanche, la présence d'administrateurs ayant un lien avec la société a un effet négatif sur la prévention des faillites des sociétés, donc le même lien avec l'insolvabilité des sociétés américaines comme les résultats d'Agrawal et Chadha (2005). Cependant, Fich et Slezak (2008) ne précisent pas l'effet du comité d'audit sur la prévention des faillites des sociétés. Cet effet est abordé par Platt et Platt (2012) lorsqu'ils examinent l'utilité du comité d'audit pour empêcher la mise sous protection

de la loi de la faillite ou la faillite de l'entreprise. Selon eux, les entreprises saines ont des comités d'audit composés à plus de 89 % par des administrateurs indépendants. En revanche, les sociétés en faillite ou sous protection de la loi sur la faillite sont composées en majorité de moins de 81 % d'administrateurs indépendants. Donc, cette étude affirme que le comité d'audit doit être composé de plus de 89% d'administrateurs indépendants pour lui permettre de mieux jouer son rôle de surveillance et de permettre à l'entreprise de continuer son exploitation.

Les auteurs Appiah et Amon (2017) ont analysé les entreprises du Royaume-Uni et ils évoluent dans le même sens que l'article de Platt et Platt (2012). Selon l'article d'Appiah et Amon (2017), l'indépendance du comité d'audit et les réunions du comité d'audit sont reliées négativement à l'insolvabilité des sociétés anglaises. Donc, la présence d'un comité d'audit indépendant et les réunions de ce comité ont un effet positif sur la solvabilité de ces entreprises. Cependant, la même étude a montré qu'il n'existe pas de lien entre l'insolvabilité des entreprises anglaises et la présence d'un comité d'audit. Il en est de même entre l'insolvabilité des entreprises anglaises et l'expertise financière des membres du comité d'audit.

L'analyse effectuée par Al Haddad et Juhmani (2020) n'abonde pas dans le même sens que celle faite par Appiah et Amon (2017) du point de vue des réunions du comité d'audit. Selon eux, les réunions du comité d'audit ont un impact positif sur le risque d'insolvabilité des entreprises des Bahreïnies. De plus, leurs résultats montrent que l'indépendance du comité d'audit n'a pas d'impact significatif sur le risque d'insolvabilité des entreprises des Bahreïnies.

Ces deux études précédentes sur l'insolvabilité nous donnent des résultats diamétralement opposés. Cela nous indique que le débat sur l'insolvabilité des entreprises est d'actualité compte tenu des scandales financiers passés. La solvabilité des entreprises est la variable peu étudiée de l'impact du comité d'audit sur les ratios. Ce point est d'ailleurs analysé par Saragih (2019) dans le contexte des entreprises

manufacturières de l'Indonésie. Il a étudié l'effet des délais d'audit sur la taille de la société, la solvabilité et le comité d'audit. Cette étude a démontré que la solvabilité a un effet significatif sur le délai d'audit. Cependant, la taille de la société et le comité d'audit n'ont pas d'effet significatif sur le délai de l'audit. Ce sujet n'aborde pas l'impact des comités d'audit sur la solvabilité. Notre étude sera alors orientée sur la solvabilité des entreprises de manière générale, mais en particulier sur la solvabilité des entreprises canadiennes. Il s'agit donc de déterminer l'influence du comité d'audit sur la solvabilité des entreprises canadiennes. En fait, l'étude du lien entre le comité d'audit et la solvabilité montre un autre aspect de l'importance du comité d'audit en matière de gouvernance des entreprises. Toutefois, les comités d'audit sont devenus obligatoires à la suite de divers scandales financiers de sociétés non solvables. L'étude du lien entre le comité d'audit et la solvabilité est donc un nouvel aspect qui est intéressant à étudier. Cette étude est effectuée dans le contexte canadien parce que l'influence du comité d'audit sur les ratios semble très peu abordée au Canada. Dans cette étude, nous nous référons donc à la littérature américaine qui concerne également les entreprises canadiennes cotées sur les bourses américaines et elles sont ailleurs soumises à toutes les lois et réglementations en matière de gouvernance d'entreprises aux États-Unis.

3.2 Les hypothèses

Certaines études (Agrawal et Chadha, 2005; Appiah et Amon, 2017; Dhaliwal *et al.*, 2006; Piot et Kermiche, 2009; Platt et Platt, 2012; Xie *et al.*, 2003) ont étudié l'impact des caractéristiques du comité d'audit sur divers aspects tels que la gestion du résultat, la limitation des irrégularités comptables ou des corrections du résultat, l'insolvabilité, etc. Appiah et Amon (2017) montrent que l'insolvabilité est négativement liée à l'indépendance du comité d'audit et à ses réunions. La même étude affirme qu'il

n'existe pas d'effet entre l'insolvabilité et le comité d'audit. Les résultats d'Al Haddad et Juhmani (2020) sont opposés à ceux de Appiah et Amon (2017). Selon Al Haddad et Juhmani (2020), l'insolvabilité a un effet positif sur le risque d'insolvabilité des entreprises de Bahreïn et l'indépendance du comité d'audit n'a pas d'effet significatif sur l'insolvabilité. Le débat est donc contradictoire et demeure d'actualité sur l'insolvabilité des entreprises. Cela signifie donc que le débat sur la solvabilité est également d'actualité. C'est dans ce contexte que Saragih (2019) affirme que la solvabilité a un effet significatif sur les délais de l'audit des entreprises manufacturières en Indonésie. Il n'aborde pas la question relative à l'influence du comité d'audit sur la solvabilité des entreprises. Cet aspect sera l'objet de notre étude dans le contexte canadien. Notre étude consiste dès lors à déterminer les effets de certaines caractéristiques du comité d'audit (l'expertise financière, l'activité et la taille) sur la solvabilité des entreprises canadiennes.

3.2.1 L'expertise financière du comité d'audit et la solvabilité

Il s'agit ici de l'expertise financière des membres du comité d'audit. Les codes de bonne gouvernance d'entreprises (Cadbury, 1992; *Treadway Commission Report*, 1987) n'abordent pas le sujet. La loi américaine (*Sarbanes-Oxley Act*, 2002) oblige les entreprises à divulguer aussi bien la présence d'un spécialiste de la finance que les raisons de son absence. Cela est obligatoire pour toutes les entreprises cotées sur les bourses américaines même si elles sont des entreprises canadiennes. Les autres codes de bonne gouvernance exigent la présence d'au moins un expert financier. Une étude de Dhaliwal *et al.* (2006) sur les entreprises américaines cotées en bourse montre qu'il existe trois types d'expertises : financière, comptable et management. Cette étude a montré qu'il existe une relation positive et significative entre l'expertise financière et la qualité de l'information comptable.

Du point de vue de la gestion du résultat, les études (Agrawal et Chadha, 2005; Piot et Kermiche, 2009; Xie *et al.*, 2003) ont montré que l'expertise du comité permet de la réduire. Pour d'autres cependant (Lin *et al.*, 2006), il n'existerait pas de relation entre l'expertise du comité d'audit et la limitation des irrégularités comptables ou la correction de résultats dans le contexte des sociétés américaines.

Par ailleurs, Appiah et Amon (2017) montrent que l'expertise financière du comité d'audit exerce un effet positif sur l'insolvabilité des entreprises du Royaume-Uni. Toutefois, cet effet positif n'est pas significatif du point de vue statistique.

Considérant la contradiction dans le débat sur l'expertise financière du comité d'audit, nous nous intéressons à l'effet de l'expertise financière du comité d'audit sur la solvabilité des entreprises canadiennes qui sera l'objet de notre première hypothèse :

H₁ : L'expertise financière du comité d'audit exerce un effet positif et significatif sur la solvabilité des entreprises canadiennes.

3.2.2 L'activité du comité d'audit et la solvabilité

Les codes de bonne gouvernance (Bouton, 2002; *Treadway Commission Report*, 1987; Viénot, 1995, 1999) n'abordent pas le sujet. Cadbury (1992) recommande au moins deux rencontres par an. Les autres codes (*Blue Ribbon committee*, 1999; Dey, 1994; Saucier, 2001) demandent une rencontre pour examiner les rapports trimestriels. La loi américaine de 2002 ira plus loin en imposant des communications régulières avec l'auditeur externe. En fait, les rencontres du comité d'audit constituent une activité importante (Al Haddad et Juhmani, 2020; Appiah et Amon, 2017; Lin *et al.*, 2006; Piot et Kermiche, 2009; Xie *et al.*, 2003). Même si ces études s'accordent sur la définition de l'activité du comité d'audit, tel n'est pas le cas pour les résultats obtenus. L'étude

d'Appiah et Amon (2017) affirme que les réunions du comité d'audit exercent un effet négatif et significatif sur l'insolvabilité des entreprises du Royaume-Uni. Cependant, la relation est positive entre les réunions du comité d'audit et le risque d'insolvabilité des entreprises de Bahreïnies. Les deux études (Al Haddad et Juhmani, 2020; Appiah et Amon, 2017) ne s'accordent pas sur l'orientation et le sens de l'effet. Cependant, les effets sont tous significatifs dans les deux cas.

En ce qui concerne la gestion du résultat comptable, l'étude de Xie *et al.* (2003) a montré que l'implication du comité d'audit limite la gestion opportuniste du résultat comptable dans le contexte des sociétés américaines. Cependant, l'étude de Lin *et al.* (2006) suggère le contraire, en montrant que l'activité du comité d'audit n'a pas d'impact sur la gestion du résultat comptable. L'étude de Piot et Kermiche (2009) a eu le même résultat que la précédente. Considérant la contradiction dans le débat sur l'activité du comité d'audit, nous nous intéressons à l'effet de l'activité du comité d'audit sur la solvabilité des entreprises canadiennes qui sera l'objet de notre deuxième hypothèse :

H₂ : l'activité ou l'assiduité du comité d'audit exerce un effet positif et significatif sur la solvabilité des entreprises canadiennes.

3.2.3 La taille du comité d'audit et la solvabilité

Cet aspect est abordé par les codes de bonne gouvernance (Bouton, 2002; Cadbury, 1992; Dey, 1994; Saucier, 2001; Viénot, 1995, 1999). Ils recommandent la présence d'au moins trois membres au comité d'audit. Les autres codes de bonne gouvernance sont muets sur cet aspect. La taille du comité d'audit est donc le nombre d'administrateurs ou de membres qui siègent au comité d'audit (Lin *et al.*, 2006; Piot et Kermiche, 2009; Xie *et al.*, 2003). L'étude de Lin *et al.* (2006) affirme qu'il existe

une relation négative entre la taille du comité d'audit et la limitation des irrégularités comptables ou les corrections de résultats dans le contexte des sociétés américaines. Cependant, dans le même contexte, l'étude de Xie *et al.* (2003) affirme que la taille du comité d'audit ne permet pas de limiter la gestion du résultat comptable. Ce point de vue est également partagé par Piot et Kermiche (2009) dans le cadre de sa revue de littérature sur les comités d'audit.

Du point de vue l'insolvabilité, Appiah et Amon (2017) ont montré qu'il n'existe pas de relation entre la taille du comité d'audit et l'insolvabilité des entreprises du Royaume-Uni.

Par ailleurs, Al Haddad et Juhmani (2020) sont d'avis que la taille du comité exerce une relation positive et significative sur le risque d'insolvabilité des entreprises de Bahreïnies.

Une fois de plus, le débat est contradictoire. Nous nous intéressons donc à l'effet de la taille du comité d'audit sur la solvabilité des entreprises canadiennes qui sera l'objet de notre troisième hypothèse :

H₃ : la taille du comité d'audit exerce un effet négatif sur la solvabilité des entreprises canadiennes.

Un échantillon d'entreprises canadiennes cotées à la Bourse de Toronto nous permet de tester les trois hypothèses de notre étude. Dans le chapitre suivant, il sera question de la méthodologie à utiliser.

CHAPITRE IV

LA MÉTHODOLOGIE

Cette étude a pour but de nous permettre de déterminer si le comité d'audit exerce une influence sur la solvabilité des entreprises canadiennes. Dans ce chapitre, nous traiterons de la composition de l'échantillon en définissant notamment les critères de sélection. Nous allons effectuer une recherche quantitative déductive, car nous utiliserons des données empiriques extraites des rapports annuels des entreprises canadiennes cotées à la Bourse de Toronto (*Toronto Stocks Exchange : TSX*). L'étude sera donc basée sur une régression linéaire multiple.

4.1 L'échantillon

La population est l'ensemble des entreprises canadiennes cotées à la Bourse de Toronto (*Toronto Stock Exchange : TSX*). Dans ce mémoire, notre échantillon sera constitué de 45 entreprises de l'indice S&P/TSX60 (Voir appendice page 75). Les sociétés sont choisies dans les secteurs économiques canadiens tels que les commerces de détail, l'industrie des métaux et des mines, de l'énergie-gaz et pétrole, les technologies de l'information-logiciel, la construction, les services publics, les services de télécommunication, l'immobilier, le transport, la restauration, la consommation, la gestion des déchets, aérospatiale et défense, etc. L'indice représente tous les secteurs

d'activité du Canada. Il est assez représentatif pour notre étude. Nous avons considéré les 60 entreprises de l'indice S&P/TSX60. De ce dernier, nous avons retiré les sociétés de crédits, les banques et les sociétés d'assurances parce que ces dernières sont des sociétés prêteuses de fonds et leur solvabilité dépend de la solvabilité de leurs clients. En fait, les sociétés de crédits, les banques et les sociétés d'assurances sont en général les fournisseurs de fonds des autres entreprises et aux particuliers. De plus, elles sont soumises à des réglementations particulières. Après le retrait des sociétés de crédits, les banques et les sociétés d'assurances, nous avons obtenu un échantillon brut de 49 entreprises.

Les critères ci-dessous nous permettent de sélectionner notre échantillon final :

- a) Les entreprises appartiennent aux secteurs cités ci-dessus et elles possèdent un comité d'audit avec les informations afférentes disponibles. Il s'agit surtout des informations en lien avec les caractéristiques suivantes : son expertise financière, son assiduité et sa taille.
- b) Les entreprises possèdent un conseil d'administration et les informations afférentes sont disponibles.
- c) Les informations financières relatives à la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 sont disponibles.

Notre échantillon final est constitué de 45 entreprises qui remplissent les critères énoncés ci-dessus. Les quatre autres sociétés non retenues ne respectaient pas au moins un critère énoncé ci-dessus.

Tableau 4.1
Distribution des données par an de notre échantillon

	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Total des entreprises sélectionnées	45	45	45	45	45	225
Données manquantes	0	0	0	0	0	0
Données aberrantes	0	0	0	0	0	0
Données utilisées	45	45	45	45	45	225

4.2 Source des données

Nous collectons les données de notre échantillon de 45 entreprises dans les bases de données BoardEX, Compustat - Capital IQ et dans les rapports annuels de ces entreprises déposés dans la base de données Sedar.com.

4.2.1 BoardEX

En fait, BoardEX est une base de données qui fournit toutes les informations sur les conseils d'administration et les différents comités afférents avec diverses sections (Amérique du Nord, Europe, Royaume-Uni et le reste du monde).

4.2.2 Compustat – Capital IQ

La base de données Compustat – Capital IQ fournit les états financiers, les ratios et des données des entreprises des marchés nord-américains et mondiaux.

4.2.3 Le site web www.sedar.com

SEDAR signifie système électronique de données, d'analyse et de recherche. C'est un système de dépôt électronique des documents d'informations financières en continu des entreprises cotées dans les bourses du Canada y compris celle de Toronto qui est relative à notre étude. Le site web est : www.sedar.com.

Nous utilisons le logiciel de statistique SPSS version 28.01.0. (142) pour le traitement de nos données.

4.3 La période de recherche

Notre recherche est sur une durée de cinq ans. Elle s'étend du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019. Elle est relative aux années 2015 ; 2016; 2017; 2018 et 2019. Pour une question d'homogénéité, nous avons choisi la période précédant la pandémie de la COVID-19. En fait, cette pandémie a eu plus ou moins divers impacts sur les entreprises. Dans la section suivante, nous abordons la question des variables et leurs mesures.

4.4 Les variables et leurs mesures

Nous avons une variable dépendante qui est la solvabilité. Ensuite, nous avons trois variables indépendantes qui sont afférentes au comité d'audit. Ce sont : l'expertise financière, l'activité ou l'assiduité et la taille. Enfin, les variables de contrôle sont au nombre de six. Elles sont : l'absence de dualité du président-directeur général au

conseil d'administration, la fréquence des réunions du conseil d'administration, la taille du conseil d'administration, l'effet du levier financier, la taille de l'entreprise et la liquidité.

Dans les sections suivantes, nous traitons des mesures des différentes variables citées ci-dessus.

4.4.1 La variable dépendante : la solvabilité des entreprises (SOLVA)

La solvabilité (SOLVA) demeure très importante pour les entreprises et les actionnaires. D'une part, elle permet aux actionnaires de s'assurer que l'entreprise est capable de payer ses dettes et de pouvoir continuer son exploitation. D'autre part, les banques et les établissements financiers utilisent les ratios de la solvabilité pour évaluer les entreprises qu'elles décident de financer. Cela permet de déceler les difficultés financières de ces entreprises. D'ailleurs, Colot et Croquet* (2007) ont montré les différents déterminants de la structure financière des entreprises dans le contexte de 1704 sociétés belges non cotées en bourse selon deux théories : la *Pecking Order Theory* (POT) et la *Tradeoff Theory* (TOT). Ce sont les importantes théories de la structure financière ayant une grande explication sur le niveau d'endettement des grandes entreprises indiquées ci-dessus. La solvabilité était une variable indépendante dans cette étude. Les résultats de la recherche de Colot et Croquet* (2007) ont montré que la solvabilité n'a pas d'effet significatif sur le niveau d'endettement global des entreprises belges non cotées en bourse, selon les deux modèles POT et TOT.

La solvabilité peut être mesurée par le ratio de l'endettement qui se calcule par le total des dettes divisées par le total des actifs (dettes totales / Actif total) selon (Dicko, 2016; Durocher et Fortin, 1996; Felix, 2017; Morris et Nichols, 1984; Rue et Volkan, 1984). En fait, l'endettement influence directement la solvabilité. Cette dernière permet aux

entreprises de se financer auprès des banques; elles utilisent l'argent des autres pour faire tourner leurs activités et surtout pour faire du profit. Toutefois, Il est important de préciser qu'une société est solvable lorsque ce ratio est faible et elle non solvable lorsqu'il est élevé. Cette information est majoritairement collectée dans la base de données Compustat – Capital IQ à la section *Tools*. Les informations sur la solvabilité de certaines sociétés n'étaient pas disponibles dans la base de données BoardEX. Cette information a été collectée dans la base de données Sedar.com à la section des états financiers.

4.4.2 Les variables indépendantes

Nous cherchons à déterminer l'effet du comité d'audit sur la solvabilité des entreprises canadiennes. Il s'agit donc de connaître l'effet de certaines caractéristiques (l'expertise financière, l'activité et la taille) du comité d'audit retenu dans le cadre notre étude sur la solvabilité de ces entreprises.

L'expertise financière du comité d'audit (EXFCaudit) : il s'agit ici de l'expertise financière détenue par un membre ou plusieurs membres du comité d'audit (Dhaliwal *et al.*, 2006). Elle se mesure par « 1 » si au moins un des membres du comité d'audit est un expert financier; sinon c'est « 0 » selon l'étude de Lin *et al.* (2006). Cette information est collectée dans la base de données BoardEX : *BoardEX – North America* à la section « *Committee Details* ».

L'activité ou l'assiduité du comité d'audit (ACaudit) : selon certains auteurs (Lin *et al.*, 2006; Piot et Kermiche, 2009), l'activité du comité d'audit représente le nombre de réunions de ce comité au cours d'un exercice fiscal. Il se mesure par « 1 » si le nombre de réunions est supérieur ou égal à 4, sinon c'est « 0 » (Lin *et al.*, 2006). Cette

information est collectée dans la base de données Sedar.com dans les « circulaires de la direction ».

La taille du comité d'audit (TCaudit) : c'est le nombre d'administrateurs présents au comité d'audit. C'est ce qu'affirment les études de plusieurs chercheurs (Lin *et al.*, 2006; Piot et Kermiche, 2009; Sayumwe et Amroun, 2017; Xie *et al.*, 2003). La grande partie de ces informations est collectée dans la base de données BoardEX : *BoardEX – North America* à la section « *committee details* ». Par ailleurs, Sayumwe et Amroune (2017) indiquent que l'information relative à la taille du comité d'audit est disponible sur le site web SEDAR dans les circulaires de la direction (*Management Proxy*). Les informations non disponibles dans la base de données BoardEX ont été collectées dans la base de données Sedar.com. Le nombre de membres du comité d'audit se mesure par « 1 » s'il est supérieur ou égal à 4, sinon c'est « 0 » selon Lin et al. (2006). Cette information est collectée dans la base de données BoardEX : *BoardEX – North America* à la section « *Committee Details* ».

Donc, l'expertise financière du comité d'audit (EXFCaudit), l'activité ou l'assiduité du comité d'audit (ACaudit) et la taille du comité d'audit (TCaudit) sont les variables indépendantes. Elles doivent influencer la variable dépendante qui est la solvabilité des entreprises (SOLVA).

Dans la section suivante, nous abordons la question des variables de contrôles.

4.4.3 Les variables de contrôles

Dans cette étude, nous avons six variables de contrôle. Ce sont : l'absence de la dualité du président-directeur général au conseil d'administration, la fréquence des réunions

du conseil d'administration, la taille du conseil d'administration, l'effet de levier financier de l'entreprise, la taille de l'entreprise et la liquidité.

L'absence de dualité du président-directeur général au conseil d'administration (ABS Dualite CA) : c'est une variable de contrôle, elle peut influencer la solvabilité de l'entreprise.

Au Royaume-Uni, une étude est effectuée sur le pouvoir de décision du PDG et la performance financière des entreprises de la Grande-Bretagne par Veprauskaitė et Adams (2013). Cette dernière montre que la dualité au conseil d'administration agissait négativement sur la performance financière des entreprises britanniques. Cependant, l'étude d'Appiah et Amon (2017) montre que la dualité du président-directeur général au conseil d'administration a un effet négatif non significatif sur l'insolvabilité des entreprises du Royaume-Uni.

En France, le président-directeur général (PDG) est le chef de la direction et le président du conseil d'administration. La majorité des entreprises sont gérées par des PDG. Une étude a été faite par Godard et Schatt (2005) sur ce cumul de fonctions. Selon cette étude, le cumul de fonctions est bénéfique pour les entreprises françaises, car les entreprises dirigées par des PDG sont moins risquées et plus performantes que celles qui séparent les deux fonctions.

Aux États-Unis, l'article de Guillet *et al.* (2013) montre que le PDG a un effet plus positif sur la performance des restaurants à services complets que dans les restaurants à service rapide. Ils ont justifié cela par le fait que le PDG prenait des décisions rapides et apportait un grand soutien aux employés. Dans le même contexte américain, une autre recherche est effectuée par Yang et Zhao (2014). Elle conclut que les entreprises qui avaient des PDG étaient plus performantes que celles qui ont séparé les deux fonctions lorsque la concurrence entre les entreprises était féroce et lorsqu'il y avait un coût lié à l'information pour l'entreprise.

Au Canada, le sujet sur la dualité au CA est abordé par Gill et Mathur (2011a). Ils ont réalisé une première recherche sur les entreprises manufacturières de 2008 à 2010. Selon ces auteurs, la dualité au CA a des effets positifs sur la valeur des entreprises manufacturières au Canada. Une deuxième étude des mêmes auteurs (Gill et Mathur, 2011b), portant sur les entreprises de services, montre que la dualité au CA et les liquidités des entreprises de services ont un effet positif sur la rentabilité des entreprises canadiennes de services. Il faut noter que beaucoup d'auteurs (Gill et Mathur, 2011a, 2011b; Guillet *et al.*, 2012; Rashid, 2013) mesurent la dualité au CA par la valeur (1) si une même personne cumule les fonctions de directeur général et de président du conseil d'administration. Cependant, c'est la valeur (0) si les deux fonctions sont occupées par deux personnes distinctes. Mais, dans cette étude, nous mesurons l'absence de la dualité au conseil d'administration selon Sayumwe et Amroun (2017). Donc la même personne ne peut occuper les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la même société. Ainsi, ces auteurs indiquent que l'absence de dualité au conseil d'administration est mesurée par la valeur (0) si une même personne cumule les fonctions de directeur général et de président du conseil d'administration. Cependant, c'est la valeur (1) si les deux fonctions sont occupées par deux personnes distinctes. Cette information est collectée dans la base de données BoardEX : *BoardEX – North America* à la section *committee details*.

La fréquence des réunions du conseil d'administration (FrequenceCA) : L'étude d'Appiah et Amon (2017) montre que la fréquence de réunions du conseil d'administration exerce un effet positif sur l'insolvabilité des entreprises du Royaume-Uni. Cet effet est significatif au seuil de 5 %. Par ailleurs, Sayumwe et Amroune (2017) affirme que c'est le nombre de réunions tenues par le conseil d'administration au cours de l'année fiscale en excluant toutes les réunions des autres comités du conseil d'administration. Selon ces auteurs, elle se mesure par le nombre réel de réunions tenues par le conseil d'administration. Il nous indique que cette information est disponible sur le site web de SEDAR (www.sedar.com) à la section circulaire de la

direction. Nous avons collecté toutes les informations afférentes au nombre de réunions du conseil d'administration dans cette base de données.

La taille du conseil d'administration (TailleCA) : elle est mesurée par le nombre d'administrateurs qui siègent au CA (Gill et Mathur, 2011a, 2011b; Sayumwe et Amroune, 2017). Le nombre pléthorique d'administrateurs pourrait influencer négativement la performance de l'entreprise (Gill et Mathur, 2011a, 2011b; Uwuigbe Olubukunola, 2013). Dans le contexte de l'insolvabilité, les résultats d'Appiah et Amon (2017) ont montré que la taille du conseil d'administration avait un effet positif sur l'insolvabilité des entreprises du Royaume-Uni. Cet effet est significatif et il est d'ailleurs statistiquement significatif au seuil de 5 %. L'étude d'Al Haddad et Juhmani (2020) s'aligne totalement avec celle d'Appiah et Amon (2017) en affirmant que la taille conseil d'administration avait un effet positif et significatif au seuil de 1 % sur le risque de solvabilité des entreprises de Bahreïn. Il est donc nécessaire de prendre en compte cette variable dans notre étude sur la solvabilité. Cette information est collectée dans la base de données BoardEX : *BoardEX – North America* à la section « *Committee Details* ».

L'effet de levier financier de l'entreprise (LeverFinEn) : C'est la possibilité d'augmenter la rentabilité des capitaux grâce à l'endettement. Cependant, le coût de la dette doit être inférieur à l'augmentation des bénéfices réalisés grâce à la dette. Appiah et Amon (2017) affirment que l'effet de levier financier exerce une influence positive sur l'insolvabilité des entreprises du Royaume-Uni. Toutefois, cette influence n'est pas significative statistiquement. Par ailleurs, l'effet de levier financier est mesuré par le ratio suivant : dettes à long terme divisées par le total des capitaux propres. Cette information est collectée dans la base de données Compustat – Capital IQ à la section « *Tools* ». Certaines sociétés n'avaient pas ce ratio disponible dans la base de données Compustat – Capital IQ, Alors, cette information manquante a été collectée dans la base de données Sedar.com à la section états financiers.

La taille de l'entreprise (TailleEn) : les résultats de la recherche de Dicko (2016) ont affirmé que la taille de l'entreprise (TailleEn) exerce un effet négatif sur la solvabilité des institutions financières canadiennes. Cet effet négatif est significatif statistiquement au seuil de 1 %. L'étude d'Appiah et Amon (2017) a montré que cette variable de contrôle exerce un effet négatif et statistiquement significatif sur l'insolvabilité des entreprises du Royaume-Uni. La taille de l'entreprise (TailleEn) est mesurée par le logarithme décimal de la moyenne du total des actifs pour la période (Gill et Mathur, 2011a, 2011b). Cette variable est très importante, car la taille peut facilement permettre à une entreprise d'avoir une part importante du marché, surtout lorsqu'elle est grande. La taille joue beaucoup dans un environnement concurrentiel. De plus en plus, on constate que des entreprises fusionnent pour avoir une plus grande part du marché. Le total des actifs des entreprises est collecté dans la base de données Sédar à la section des états financiers.

La liquidité (LiquiditéEn) : elle est mesurée par le ratio de liquidité immédiate qui tient compte de l'encaisse et des valeurs mobilières selon leur valeur comptable (Gill et Mathur, 2011b). Par ailleurs, l'article d'Appiah et Amon (2017) montre que la liquidité exerce un effet négatif et significatif sur l'insolvabilité des entreprises du Royaume-Uni. La liquidité est très importante, car elle permet de savoir si une entreprise pourrait respecter ses obligations à court terme. Une entreprise ne peut pas se priver de liquidité pour son fonctionnement. Cette information est collectée dans la base de données Compustat – Capital IQ à la section « *Tools* ».

Le modèle empirique est l'objet de la section ci-dessous.

4.5 Le modèle empirique

Nos hypothèses énoncées au cadre théorique sont les suivantes :

H₁ : l'expertise financière du comité d'audit exerce un effet positif et significatif sur la solvabilité des entreprises canadiennes.

H₂ : l'activité ou l'assiduité du comité d'audit exerce un effet positif et significatif sur la solvabilité des entreprises canadiennes.

H₃ : la taille du comité d'audit exerce un effet négatif sur la solvabilité des entreprises canadiennes.

Compte tenu du fait que l'expertise financière du comité d'audit (EXFCaudit), l'activité ou l'assiduité du comité d'audit (ACaudit) ainsi que la taille du comité d'audit (TCaudit) sont les variables indépendantes qui pourraient influencer la variable dépendante qui est la solvabilité des entreprises canadiennes (SOLVA). Nous allons utiliser le modèle de régressions multiples. Le modèle est présenté par l'équation ci-dessous :

$$\text{SOLVA} = b_0 + b_1\text{EXFCaudit} + b_2\text{ACaudit} + b_3\text{TCaudit} + b_4\text{ABSDualiteCA} + b_5\text{FrequenceCA} + b_6\text{TailleCA} + b_7\text{LevierFinEn} + b_8\text{TailleEn} + b_9\text{LiquiditeEn} + \mu$$

Tableau 4.2
Synthèse et mesures des variables

Symbole	Variable	Mesure
SOLVA	Solvabilité	Total des dettes / Total des actifs, la solvabilité est codée par 1- (Total des dettes / Total des actifs). Lorsque nous avons codé directement la solvabilité avec les données collectées, les résultats étaient différents de toute logique. Les exemples de l'effet de levier financier qui augmente la solvabilité et de la liquidité qui diminue la solvabilité. Nous décidons alors de coder la solvabilité par 1-Dettes totales / Actif total et les résultats étaient logiques.
EXFCaudit	Expertise financière du comité d'audit	Variable binaire qui est codée 1 en présence d'au moins un expert financier parmi les membres du comité d'audit, sinon c'est 0.
ACaudit	Assiduité du comité d'audit	Variable binaire codée 1 si le nombre de réunions du comité d'audit au cours de l'exercice fiscal est supérieur ou égal à 4, sinon c'est 0.
TCaudit	Taille du comité d'audit	Nombre de membres du comité d'audit
ABSDualiteCA	Absence de dualité au conseil d'administration	Variable binaire codée 1 s'il y a absence de dualité au CA, sinon c'est 0.
FrequenceCA	Fréquence des réunions du conseil d'administration	Nombre de réunions du conseil d'administration au cours de l'exercice fiscal.
TailleCA	Taille du conseil d'administration	Nombre de membres du conseil d'administration
LevierFinEn	Effet de levier financier	Total des dettes à long terme / Total des capitaux propres
TailleEn	Taille de l'entreprise	Logarithme décimal du total des actifs de la société : $\text{Log}(\text{Total des actifs}) = \ln(\text{Total des actifs}) / \ln(10)$.
liquiditeEn	Liquidité	Actifs courants / Passifs courants
μ	La marge d'erreur	Aucune mesure

Dans le chapitre suivant, il sera question des résultats de notre étude et des analyses afférentes.

CHAPITRE V

RÉSULTATS ET ANALYSES

Les résultats de notre modèle et les interprétations afférentes seront l'objet du présent chapitre.

Nous analyserons d'abord les données collectées. Ensuite, nous présentons et analysons les résultats de notre modèle. Enfin, nous interprétons les résultats du modèle.

5.1 Présentation des statistiques descriptives

Nous présenterons les statistiques descriptives dans un premier temps. Ensuite, nous analysons lesdites statistiques. Les données collectées ont été analysées avec le logiciel SPSS. Ce dernier nous permet de faire les régressions.

5.1.1 Échantillon

Nous avons collecté les données de 45 entreprises issues de l'indice S&P/TSX60 de la Bourse de Toronto (voir l'appendice à la page 73). Toutes les données sont disponibles et aucune entreprise ne présente de données aberrantes. Le tableau 5.1 ci-dessous présente notre échantillon de 45 entreprises.

Tableau 5.1
Choix de l'échantillon

Échantillon	Quantité
Entreprises collectées avec toutes les données disponibles	45
Entreprises collectées avec des données manquantes	0
Entreprises collectées sans données aberrantes	0
Entreprises retenues dans l'échantillon	45

Nous parlons de la présentation des entreprises dans la partie ci-dessous.

5.1.2 Présentation des entreprises selon le secteur d'activité

Le tableau 5.2 ci-dessous donne la composition de notre échantillon selon les différents secteurs d'activité. Nous avons au total quinze (15) secteurs d'activité dans le tableau. Le secteur le plus représentatif est celui de l'énergie : gaz, pétrole, autres sources avec neuf (9) entreprises. Ce secteur d'activité est suivi par les secteurs du commerce (gros et détails) et de l'industrie des métaux et des mines qui sont représentés chacun par sept (7) entreprises. Les autres secteurs sont représentés par un nombre d'entreprises qui varie entre un (1) et quatre (4).

Tableau 5.2
Présentation de l'échantillon selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Quantité
Transport	2
Construction	1
Commerce de gros et détails	7
Énergie : gaz, pétrole, autres sources	9
Technologie de l'information	3
Gestion des déchets	1
Immobilier	2
Industrie des métaux et des mines	7
Industrie aérospatiale	1
Restaurant	1
Consommation cyclique – Emballages	2
Services aux entreprises	1
Services de télécommunications	4
Services aux publics	4
Total des entreprises	45

Dans la prochaine section, il sera question de la fréquence de l'expertise financière des membres du comité d'audit.

5.1.3 Fréquence de l'expertise financière des membres du comité d'audit : EXFCaudit

Nous rappelons que dans notre étude, la présence d'un expert financier au sein du comité d'audit est codée un (1) et son absence au sein dudit comité est codée zéro (0). C'est donc une variable binaire. Nous avons observé 45 entreprises sur une période de

5 ans, de 2015 à 2019. Donc nous avons 225 observations sur notre période, soit 225 entreprises-années. Nous avons ainsi 171 observations dans lesquelles les entreprises ont des experts financiers. Cela représente 76 % des observations et le pourcentage de 24 % restant représente les observations n'ayant pas d'expert financier au sein du comité d'audit à la fin de l'année 2019.

Tableau 5.3
Fréquence de l'expertise financière du comité d'audit

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	0	54	24,0	24,0	24,0
	1	171	76,0	76,0	100,0
	Total	225	100,0	100,0	

Source : SPSS image du traitement des données collectées

La fréquence de l'activité du comité d'audit est examinée dans la section suivante.

5.1.4 Fréquence de l'assiduité ou de l'activité du comité d'audit (ACaudit)

Nous rappelons que dans le contexte de l'assiduité du comité d'audit, si le nombre de réunions du comité d'audit est supérieur ou égal à quatre (4) au cours de l'année fiscale, l'observation ou l'entreprise-année de la période est codée 1. Si le nombre de réunions du comité d'audit est inférieur à quatre (4), alors l'observation de la période est codée zéro (0). C'est une variable binaire également à celle de l'expertise financière du comité d'audit.

Nous constatons, dans le tableau 5.4 ci-dessous, que 221 entreprises-années ont effectué plusieurs réunions du comité d'audit dont le nombre est supérieur ou égal à

quatre (4) à la fin de l'année 2019. Les 4 entreprises-années restantes ont effectué un nombre de réunions des comités d'audit inférieur à quatre (4) à la fin de l'année 2019.

Tableau 5.4
Fréquence de l'assiduité ou de l'activité du comité d'audit

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	0	4	1,8	1,8	1,8
	1	221	98,2	98,2	100,0
	Total	225	100,0	100,0	

Source : SPSS image du traitement des données collectées

La fréquence de la taille du comité est abordée dans la section ci-dessous.

5.1.5 Fréquence de la taille du comité d'audit (TCaudit)

Dans le cadre de la taille du comité d'audit, il s'agit effectivement du nombre de membres qui siègent au comité d'audit au cours de la période. Le tableau 5.5 nous donne la répartition de la taille du comité d'audit sur notre période d'étude.

En fait, 63 observations ont quatre (4) membres qui siègent au comité d'audit, ce qui représente 28 % des années-entreprises de notre étude. Puis, 53 observations ont cinq (5) membres qui siègent au comité d'audit. Cette proportion des années-entreprises représente 23.6 % de nos observations. Ensuite, nous avons le chiffre 6 qui est le nombre du comité d'audit de 43 années-entreprises, soit 19.1 % de nos observations totales.

Par ailleurs, nous constatons que quatre (4) années-entreprises possèdent neuf (9) membres. C'est le plus grand nombre de membres qui siègent au sein d'un comité d'audit dans notre échantillon de 45 entreprises de l'indice S&P/TSX60 de la Bourse de Toronto et 27 observations ont un plus petit nombre de membres du comité d'audit. Ce nombre est trois (3).

Tableau 5.5
Fréquence de la taille du comité

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	3	27	12,0	12,0	12,0
	4	63	28,0	28,0	40,0
	5	53	23,6	23,6	63,6
	6	43	19,1	19,1	82,7
	7	27	12,0	12,0	94,7
	8	8	3,6	3,6	98,2
	9	4	1,8	1,8	100,0
	Total	225	100,0	100,0	

Source : SPSS image du traitement des données collectées

Dans la section ci-dessous, nous présentons les statistiques descriptives.

5.1.6 Présentation des statistiques descriptives

Les statistiques descriptives de notre modèle sont présentées de manière globale dans le tableau 5.6 ci-dessous. Il s'agit des valeurs statistiques de notre échantillon de 45 entreprises de l'indice S&P/TSX60 de la Bourse de Toronto des années 2015 à 2019.

Tableau 5.6
Statistiques descriptives

	N		Moyenne	Médiane	Ecart type	Variance	Minimum	Maximum
	Valide	Manquant						
SOLVA	225	0	,57516156364	,57170000000	,20398036179	,042	-,1080984387	1,0000000000
EXFCaudit	225	0	,76	1,00	,428	,183	0	1
ACaudit	225	0	,98	1,00	,132	,018	0	1
TCaudit	225	0	5,09	5,00	1,427	2,037	3	9
ABSDualiteCA	225	0	,52	1,00	,501	,251	0	1
FrequenceCA	225	0	7,92	7,00	2,932	8,596	2	24
TailleCA	225	0	5,04	5,00	1,844	3,400	3	12
LevierFinEn	225	0	,96644081905	,70170000000	,93712616273	,878	,00000000000	7,4792000000
TailleEn	225	0	10,214330816	10,293075140	,49200494080	,242	8,3868733497	11,222469347
LiquiditeEn	225	0	1,8789077484	1,1300000000	2,6935375597	7,255	,16764789862	27,274000000

Source : SPSS image du traitement des données collectées

Les explications des variables ci-dessus sont les suivantes :

SOLVA	Solvabilité de l'entreprise
EXFCaudit	Expertise financière du comité d'audit
ACaudit	Activité ou l'assiduité du comité d'audit
TCaudit	Taille du comité d'audit
ABSDualiteCA	Absence de dualité au conseil d'administration, les fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général sont occupées par deux personnes distinctes.
FrequenceCA	Nombre de réunions du conseil d'administration qui ne tient pas compte des réunions des autres comités du conseil d'administration.
TailleCA	Taille du conseil d'administration, le nombre de membres du CA.
LevierFinEn	Effet de levier financier de l'entreprise.
TailleEn	Taille de l'entreprise
LiquiditeEn	Liquidité de l'entreprise

5.1.6.1 Analyse descriptive de la variable dépendante de notre étude : la solvabilité

Les statistiques sur la solvabilité sont présentées dans le tableau 5.7 ci-dessous. Ces statistiques sont issues de notre échantillon de 45 entreprises de l'indice S&P/TSX60 de la Bourse de Toronto sur notre période, soit de 2015 à 2019. Ce tableau indique le nombre d'observations (entreprises-années), le minimum, le maximum, la moyenne, l'écart-type et la variance. En fait, la solvabilité est la variable expliquée de notre étude. Les résultats du tableau 5.7 montrent que sur la période indiquée ci-dessous, la solvabilité des entreprises est en moyenne 0,575 avec un écart-type où la variabilité moyenne est de 0,204. Cependant, nous devons souligner que certaines entreprises avaient une très faible solvabilité et même totalement insolubles dans le cas de la société Dollarama dont le total des passifs était plus important que son total des actifs au cours des exercices fiscaux de 2017, 2018 et 2019. Le cas le plus prononcé est celui de l'exercice de 2017 avec -0.108 comme solvabilité. Ce chiffre est le minimum de la solvabilité de notre échantillon de 45 entreprises de l'indice S&P/TSX60 de la Bourse de Toronto ; il est indiqué sur le tableau 5.7. Nous avons toutes les possibilités de solvabilité au sein de notre échantillon. Celles-ci varient de l'insolvabilité totale à totalement solvable avec zéro (0) dette. Pour les sociétés totalement solvables, nous avons le maximum de la solvabilité qui est 1 (un). Il s'agit des sociétés Shopify Inc. et Franco-Nevada Corporation. En effet, au cours de notre période d'étude, la société Shopify Inc est totalement solvable au cours des exercices 2015-2016-2017 et 2018. Puis, ladite société a une solvabilité qui tend vers 1 (1) en 2019. La société Shopify Inc est suivie par la société Franco-Nevada Corporation qui était totalement solvable au cours des exercices 2016 et 2017.

Tableau 5.7
Statistiques descriptives relatives à la solvabilité (SOLVA)

	N	Minimum	Maximum	Moyenne	Ecart type	Variance
SOLVA	225	-,1080984387	1,0000000000	,57516156364	,20398036179	,042

Source : SPSS image du traitement des données collectées

Dans la partie ci-dessous, nous effectuons l'analyse descriptive des variables indépendantes de notre recherche.

5.1.6.2 Analyse descriptive des variables indépendantes de notre étude : expertise financière, activité et taille du comité d'audit

Les valeurs de nos trois variables indépendantes en lien avec le comité d'audit sont fournies par le tableau 5.8 ci-dessous.

En fait, le tableau 5.8 nous donne le nombre d'observations (entreprises-années), le minimum, le maximum, la moyenne, l'écart-type et la variance de ces trois variables indépendantes qui sont l'expertise financière, l'activité et la taille du comité d'audit. Ce sont les variables explicatives de notre variable dépendante qui est la solvabilité. Nous avons deux variables binaires. Ce sont l'expertise financière du comité d'audit et l'activité du comité d'audit. Nous avons une autre variable non binaire qui est la taille du comité d'audit.

La variable indépendante : l'expertise financière du comité d'audit étant binaire donc le minimum est zéro (0) et le maximum est un (1). La moyenne de cette variable est 76%. Cela signifie que 76% des comités d'audit de notre échantillon de 45 entreprises (voir appendice à la page 75 aux annexes) de l'indice S&P/TSX60 de la Bourse de Toronto possèdent au moins un expert financier parmi les membres du comité d'audit à la fin de l'année 2019. La différence de 24% est la proportion des comités d'audit du même échantillon n'ayant pas au moins un expert financier parmi ses membres à la fin de l'année 2019. La variabilité moyenne de la présence d'experts financiers au sein du comité d'audit est de 42,80%.

La variable indépendante : l'activité du comité d'audit est également binaire comme celle de l'expertise financière du comité d'audit. Donc, le minimum est zéro (0) et le maximum est un (1). La moyenne de la variable est 98%, ce qui signifie que 98% des comités d'audit de notre échantillon de 45 entreprises (voir appendice à la page 75) de l'indice S&P/TSX60 de la Bourse de Toronto tiennent plus de quatre (4) réunions par an à la fin de l'année 2019. Cependant, nous constatons que 2% des comités d'audit de notre échantillon tiennent moins de quatre (4) réunions par an à la fin de l'année 2019. La variabilité moyenne du nombre de réunions tenues par le comité d'audit est de 13,20%.

La variable indépendante : la taille du comité d'audit est la dernière variable indépendante de notre étude. Contrairement aux deux variables indépendantes précédentes, celle de la taille du comité n'est pas binaire. La valeur minimum est trois (3) et le maximum est neuf (9). La moyenne de la taille du comité d'audit est de 5,09. Cela signifie que la moyenne du nombre de membres des comités d'audit de notre échantillon de 45 entreprises (voir appendice à la page 75) de l'indice S&P/TSX60 de la Bourse de Toronto est de 5 membres à la fin de l'année 2019. La variabilité moyenne est de 1,427.

Tableau 5.8
Statistiques descriptives relatives aux variables indépendantes

	N	Minimum	Maximum	Moyenne	Ecart type	Variance
EXFCaudit	225	0	1	,76	,428	,183
ACaudit	225	0	1	,98	,132	,018
TCaudit	225	3	9	5,09	1,427	2,037

Source : SPSS image du traitement des données collectées

Les explications des variables indépendantes ci-dessus sont les suivantes :

EXFCaudit	Expertise financière du comité d'audit
ACaudit	Activité ou l'assiduité du comité d'audit
TCaudit	Taille du comité d'audit

5.2 Vérification des conditions préalables pour effectuer la régression

Le test de colinéarité et de normalité doit être effectué avant toute régression linéaire. Dans les résultats dudit test, on doit noter l'absence des problèmes suivants : autocorrélation, hétéroscédasticité, multicollinéarité entre les variables indépendantes.

5.2.1 Absence d'autocorrélation

La valeur statistique de Durbin-Watson est égale à 2,283. Cette dernière est à l'intérieur de l'intervalle [1,8 ; 2,30]. Nous pouvons conclure qu'il n'y a pas d'autocorrélation entre les résidus. La condition de l'absence d'autocorrélation entre les résidus est alors validée.

5.2.2 Absence de multicollinéarité

Dans le tableau 5.9, nous constatons que les corrélations entre la variable dépendante (la solvabilité) et les variables indépendantes (Expertise financière, l'activité et la taille du comité d'audit) ne sont pas fortes. D'ailleurs, la plus forte corrélation entre la variable dépendante et les variables indépendantes est celle de la solvabilité et de l'expertise financière du comité d'audit. La valeur de cette corrélation est 0,357.

De plus, les corrélations entre les variables indépendantes sont très faibles. Aucune de ces corrélations $EXFC_{audit} - A_{audit} - TC_{audit}$ n'atteint la valeur de 0,80. Nous pouvons donc conclure qu'il y a absence de multicollinéarité.

Tableau 5.9
Corrélations de Pearson de la variable dépendante : SOLVA
(avec la variable LevierFinEn)

		SOLVA	EXFCaudit	ACaudit	TCaudit	ABSDualiteCA	FrequenceCA	TailleCA	LevierFinEn	TailleEn	LiquiditeEn
SOLVA	Corrélation de Pearson	1	,357**	,062	-,165*	,179**	-,053	-,023	-,595**	-,122	,404**
	Sig. (bilatérale)		<,001	,352	,013	,007	,431	,735	<,001	,068	<,001
EXFCaudit	Corrélation de Pearson	,357**	1	-,076	,035	-,024	,002	-,054	-,052	,150*	,082
	Sig. (bilatérale)	<,001		,259	,601	,719	,981	,418	,436	,025	,220
ACaudit	Corrélation de Pearson	,062	-,076	1	,056	,071	,088	,022	,016	,029	,004
	Sig. (bilatérale)	,352	,259		,406	,286	,188	,748	,808	,664	,956
TCaudit	Corrélation de Pearson	-,165*	,035	,056	1	-,121	,121	,631**	,021	,504**	-,309**
	Sig. (bilatérale)	,013	,601	,406		,071	,069	<,001	,752	<,001	<,001
ABSDualiteCA	Corrélation de Pearson	,179**	-,024	,071	-,121	1	,078	-,175**	-,151*	,086	-,066
	Sig. (bilatérale)	,007	,719	,286	,071		,241	,009	,024	,199	,324
FrequenceCA	Corrélation de Pearson	-,053	,002	,088	,121	,078	1	,194**	-,042	,078	-,045
	Sig. (bilatérale)	,431	,981	,188	,069	,241		,003	,526	,244	,497
TailleCA	Corrélation de Pearson	-,023	-,054	,022	,631**	-,175**	,194**	1	-,166*	,293**	-,147*
	Sig. (bilatérale)	,735	,418	,748	<,001	,009	,003		,013	<,001	,027
LevierFinEn	Corrélation de Pearson	-,595**	-,052	,016	,021	-,151*	-,042	-,166*	1	-,014	-,252**
	Sig. (bilatérale)	<,001	,436	,808	,752	,024	,526	,013		,835	<,001
TailleEn	Corrélation de Pearson	-,122	,150*	,029	,504**	,086	,078	,293**	-,014	1	-,420**
	Sig. (bilatérale)	,068	,025	,664	<,001	,199	,244	<,001	,835		<,001
LiquiditeEn	Corrélation de Pearson	,404**	,082	,004	-,309**	-,066	-,045	-,147*	-,252**	-,420**	1
	Sig. (bilatérale)	<,001	,220	,956	<,001	,324	,497	,027	<,001	<,001	

** . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

* . La corrélation est significative au niveau 0.05 (bilatéral).

Source : SPSS image du traitement des données collectées

Les explications des variables ci-dessus sont les suivantes :

SOLVA Solvabilité de l'entreprise
EXFCaudit Expertise financière du comité d'audit
ACaudit Activité ou l'assiduité du comité d'audit
TCaudit Taille du comité d'audit

ABSDualiteCA Absence de dualité au conseil d'administration, les fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général sont occupées par deux personnes distinctes.

FrequenceCA	Nombre de réunions du conseil d'administration qui ne tient pas compte des réunions des autres comités du conseil d'administration.
TailleCA	Taille du conseil d'administration, le nombre de membres du CA
LevierFinEn	Effet de levier financier de l'entreprise
TailleEn	Taille de l'entreprise
LiquiditeEn	Liquidité de l'entreprise

En fait, la corrélation entre la variable dépendante (SOLVA) et la variable de contrôle effet de levier (LevierFinEn) $b = -0,595$ est très élevée. Nous avons retiré la variable de contrôle effet de levier de la corrélation de Pearson de la variable dépendante. Les résultats de cette analyse sont dans le tableau 5.9.1 ci-dessous. Les résultats de toutes les variables présentes sont identiques à ceux du tableau 5.9 ci-dessus. Le retrait de la variable de contrôle effet de levier financier (LevierFinEn) n'a pas d'effet sur les autres variables. Donc, nous continuons notre travail avec les résultats du tableau 5.9.

Tableau 5.9.1
Corrélations de Pearson de la variable dépendante : SOLVA
(sans la variable LevierFinEn)

		SOLVA	EXFCaudit	ACaudit	TCaudit	ABSDualiteCA	FrequenceCA	TailleCA	TailleEn	LiquiditeEn
SOLVA	Corrélation de Pearson	1	,357**	,062	-,165*	,179**	-,053	-,023	-,122	,404**
	Sig. (bilatérale)		<,001	,352	,013	,007	,431	,735	,068	<,001
	N	225	225	225	225	225	225	225	225	225
EXFCaudit	Corrélation de Pearson	,357**	1	-,076	,035	-,024	,002	-,054	,150*	,082
	Sig. (bilatérale)	<,001		,259	,601	,719	,981	,418	,025	,220
	N	225	225	225	225	225	225	225	225	225
ACaudit	Corrélation de Pearson	,062	-,076	1	,056	,071	,088	,022	,029	,004
	Sig. (bilatérale)	,352	,259		,406	,286	,188	,748	,664	,956
	N	225	225	225	225	225	225	225	225	225
TCaudit	Corrélation de Pearson	-,165*	,035	,056	1	-,121	,121	,631**	,504**	-,309**
	Sig. (bilatérale)	,013	,601	,406		,071	,069	<,001	<,001	<,001
	N	225	225	225	225	225	225	225	225	225
ABSDualiteCA	Corrélation de Pearson	,179**	-,024	,071	-,121	1	,078	-,175**	,086	-,066
	Sig. (bilatérale)	,007	,719	,286	,071		,241	,009	,199	,324
	N	225	225	225	225	225	225	225	225	225
FrequenceCA	Corrélation de Pearson	-,053	,002	,088	,121	,078	1	,194**	,078	-,045
	Sig. (bilatérale)	,431	,981	,188	,069	,241		,003	,244	,497
	N	225	225	225	225	225	225	225	225	225
TailleCA	Corrélation de Pearson	-,023	-,054	,022	,631**	-,175**	,194**	1	,293**	-,147*
	Sig. (bilatérale)	,735	,418	,748	<,001	,009	,003		<,001	,027
	N	225	225	225	225	225	225	225	225	225
TailleEn	Corrélation de Pearson	-,122	,150*	,029	,504**	,086	,078	,293**	1	-,420**
	Sig. (bilatérale)	,068	,025	,664	<,001	,199	,244	<,001		<,001
	N	225	225	225	225	225	225	225	225	225
LiquiditeEn	Corrélation de Pearson	,404**	,082	,004	-,309**	-,066	-,045	-,147*	-,420**	1
	Sig. (bilatérale)	<,001	,220	,956	<,001	,324	,497	,027	<,001	
	N	225	225	225	225	225	225	225	225	225

** . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

* . La corrélation est significative au niveau 0.05 (bilatéral).

Source : SPSS image du traitement des données collectées

Les explications des variables ci-dessus sont les suivantes :

SOLVA	Solvabilité de l'entreprise
EXFCaudit	Expertise financière du comité d'audit
ACaudit	Activité ou l'assiduité du comité d'audit
TCaudit	Taille du comité d'audit
ABSDualiteCA	Absence de dualité au conseil d'administration, les fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général sont occupées par deux personnes distinctes.

FrequenceCA	Nombre de réunions du conseil d'administration qui ne tient pas compte des réunions des autres comités du conseil d'administration.
TailleCA	Taille du conseil d'administration, le nombre de membres du CA
TailleEn	Taille de l'entreprise
LiquiditeEn	Liquidité de l'entreprise

Pour nous permettre d'être confortables avec notre conclusion relative à l'absence de multicollinéarité, nous avons tenu compte des facteurs d'inflation de la variance (VIF) obtenus dans les résultats de l'analyse des données. Les valeurs des VIF au tableau 5.11 ci-dessous montrent que celles-ci varient entre [1,025; 2,133]. On remarque également que sept (7) des dix (10) valeurs sont proches de 1 et les trois (3) autres valeurs sont proches des suivantes : 1,604 ; 1,887 et 2,133. Cela signifie que ces valeurs sont inférieures à 2,5. Donc, il n'y a aucun problème de multicollinéarité. Cette prémisse de la régression est donc validée.

5.2.3 Absence d'hétéroscédasticité

L'agglomération de points observée ne suit pas de courbe au graphique de nuages de points à la figure 5.3, aux annexes de la page 80. On note une répartition aléatoire des points autour de zéro (0). Nous pouvons conclure qu'il y a absence d'hétéroscédasticité.

5.2.4 Normalité et linéarité

La normalité : nous remarquons que les distributions des erreurs sont toutes proches du zéro (0) dans l'histogramme de la distribution des valeurs résiduelles à la figure 5.1,

aux annexes de la page 78. La distribution est normale. Donc, la normalité de la distribution des erreurs est validée.

La linéarité : l'observation du nuage de points de la figure 5.3, aux annexes de la page 80 montre la répartition aléatoire autour du zéro (0). D'ailleurs, le graphique de la figure 5.2 : Tracé p-p normal de régression Résidus standardisés (voir annexes, p.79) montre la tendance points. En effet, nous constatons que tous les points se rapprochent de la droite. L'aspect de la normalité est donc validé.

La condition de la normalité et de la linéarité est donc validée. Cette condition vient compléter la liste de préalables de la régression.

Toutes les conditions nécessaires pour effectuer la régression sont réunies. Donc, nous concluons que le modèle est valide et nous pouvons effectuer la régression.

5.3 Analyse et interprétation des résultats

Dans cette étude, notre unique variable dépendante est la solvabilité (SOLVA) et les trois (3) variables indépendantes sont afférentes au comité d'audit. Ces variables indépendantes sont : EXFCaudit, Acaudit et Tcaudit. Les autres variables sont des variables de contrôle. Ces dernières sont au nombre de six (6). Elles sont : ABSDualiteCA, FrequenceCA, TailleCA, LevierFinEn, TailleEn et LiquiditeEn.

Le modèle de l'étude est :

$$\text{SOLVA} = b_0 + b_1\text{EXFCaudit} + b_2\text{Acaudit} + b_3\text{Tcaudit} + b_4\text{ABSDualiteCA} + b_5\text{FrequenceCA} + b_6\text{TailleCA} + b_7\text{LevierFinEn} + b_8\text{TailleEn} + b_9\text{LiquiditeEn} + \mu$$

Où SOLVA désigne la solvabilité des sociétés,

b_0 : la constante de la régression, b_1 , b_2 , b_3 , b_4 , b_5 , b_6 , b_7 , b_8 , et b_9 , sont les coefficients d'EXFCaudit, ACaudit, TCaudit, ABSDualiteCA, FrequenceCA, TailleCA, LevierFinEn, TailleEn et LiquiditeEn.

Les explications des variables ci-dessus sont les suivantes :

SOLVA	Solvabilité de l'entreprise
EXFCaudit	Expertise financière du comité d'audit
ACaudit	Activité ou l'assiduité du comité d'audit
TCaudit	Taille du comité d'audit
ABSDualiteCA	Absence de dualité au conseil d'administration, les fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général sont occupées par deux personnes distinctes.
FrequenceCA	Nombre de réunions du conseil d'administration qui ne tient pas compte des réunions des autres comités du conseil d'administration.
TailleCA	Taille du conseil d'administration, le nombre de membres du CA.
LevierFinEn	Effet de levier financier de l'entreprise.
TailleEn	Taille de l'entreprise
LiquiditeEn	Liquidité de l'entreprise
μ	La marge d'erreur

Dans les sections suivantes, nous analyserons les résultats de la régression de notre modèle. Il s'agit de l'influence du comité d'audit (l'expertise financière, l'activité et la taille) sur la solvabilité des entreprises canadiennes.

5.3.1 Analyse de la significativité globale de notre modèle solvabilité

Le tableau 5.10 présente les résultats de la significativité globale de notre modèle de la solvabilité. Le test de Fisher est utilisé pour effectuer cette analyse. Ainsi, les résultats nous montrent que la variation du F de Fisher est très significative, soit 30,175 avec une p-value très petite et qui est strictement inférieure à 0,001. Alors, nous affirmons

que notre degré de conviction est très faible par rapport à 5 % de risque choisi pour rejeter l'hypothèse nulle. Cette dernière affirme que tous les coefficients b_1 , b_2 , b_3 , ... et b_{10} sont égaux à zéro, donc nulle. Cela signifie qu'il y a au moins un coefficient b qui n'est pas nul.

L'examen des résultats du modèle de la solvabilité du point de vue global montre que l'influence des variables explicatives sur la solvabilité des entreprises canadiennes est très significative avec une p-value inférieure à 0.00,1 donc au seuil de 1 %.

R-deux (R^2) a une valeur de 0.558, celle du R-deux ajusté est de 0,540 et celle de la variation du R-deux est de 0.558. Ces trois valeurs nous confirment que les variables explicatives (variables indépendantes et les variables de contrôle) de la présente étude expliquent à 55,80 % la solvabilité des entreprises canadiennes (la variable expliquée).

Si chaque variable est considérée comme seule, au tableau 5.11, nous remarquons que les coefficients des variables explicatives ci-dessous sont significatifs aux seuils de 1 %, 5 % et 10 %. En fait, l'expertise financière du comité d'audit (EXFCaudit), l'absence de la dualité du PDG au conseil d'administration (ABSDualiteCA), l'effet de levier financier (LeverFinEn) et la liquidité (LiquiditeEn) sont significatifs au seuil de 1 %; l'activité du comité d'audit est significative au seuil de 5 % ; et la fréquence des réunions du conseil d'administration (FrequenceCA) est significative au seuil de 10 %. Les autres variables explicatives : la taille du comité (TCaudit), la taille du conseil d'administration (TailleCA) et la taille de l'entreprise (TailleEn) ne sont pas significatives.

Tableau 5.10
Significativité de notre modèle de la solvabilité

Récapitulatif des modèles ^b										
Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation	Variation de R-deux	Modifier les statistiques			Sig. Variation de F	Durbin-Watson
						Variation de F	ddl1	ddl2		
1	,747 ^a	,558	,540	,13840086854	,558	30,175	9	215	<,001	2,283

a. Prédicteurs : (Constante), LiquiditeEn, ACaudit, ABSDualiteCA, EXFCaudit, FrequenceCA, LevierFinEn, TCaudit, TailleEn, TailleCA
b. Variable dépendante : SOLVA

Source : SPSS image du traitement des données collectées

Les explications des variables ci-dessus sont les suivantes :

SOLVA	Solvabilité de l'entreprise
EXFCaudit	Expertise financière du comité d'audit
ACaudit	Activité ou l'assiduité du comité d'audit
TCaudit	Taille du comité d'audit
ABSDualiteCA	Absence de dualité au conseil d'administration, les fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général sont occupées par deux personnes distinctes.
FrequenceCA	Nombre de réunions du conseil d'administration qui ne tient pas compte des réunions des autres comités du conseil d'administration.
TailleCA	Taille du conseil d'administration, le nombre de membres du CA
LevierFinEn	Effet de levier financier de l'entreprise
TailleEn	Taille de l'entreprise
LiquiditeEn	Liquidité de l'entreprise

Dans la section suivante, nous analyserons les résultats de la régression linéaire de notre variable dépendante qui est la solvabilité.

5.3.2 Analyses des résultats du modèle : la solvabilité

Les résultats de la régression du modèle de la solvabilité avec les trois variables indépendantes sont présentés dans le tableau 5.11. Nous examinerons la contribution de chacune de nos variables explicatives. Il s'agit donc de considérer chaque variable explicative prise individuellement afin d'effectuer une estimation de son apport dans l'explication de la variable dépendante qui est la solvabilité. Cela permettra de déterminer l'effet individuel de chacune des variables explicatives sur la variable expliquée qui est la solvabilité.

L'examen du tableau 5.11 nous indique qu'il existe un effet positif entre la solvabilité et l'expertise financière du comité d'audit. Cet effet est statistiquement significatif au seuil de 1 %. L'expertise financière du comité d'audit (EXFCaudit) est liée à la solvabilité (SOLVA) dans sa mission de spécialiste en finance qui permet de contrôler, de savoir et surtout de comprendre ce que la direction fait avec les ressources de la société, avec $b = 0,163$ et $p\text{-value} < 0,001$. Le résultat ci-dessus est conforme à notre hypothèse H_1 . Cette dernière affirme que l'expertise financière du comité d'audit exerce un effet positif et significatif sur la solvabilité des entreprises canadiennes. L'hypothèse H_1 est donc validée. Il n'existe pas d'études sur l'expertise du comité d'audit et la solvabilité des entreprises. Toutefois, notre étude est comparable d'une part à celle de Appiah et Amon (2017) qui étudie le comité d'audit et l'insolvabilité des entreprises du Royaume-Uni. L'insolvabilité est le contraire de la solvabilité. Donc les effets évoluent dans des sens inversés. En fait, nos résultats sont opposés à ceux de Appiah et Amon (2017). Les résultats de ces derniers montrent qu'il existe un effet positif entre l'expertise du comité d'audit et l'insolvabilité des entreprises du Royaume-Uni avec un coefficient $b = 0,138$. Cependant, cet effet n'est pas statistiquement significatif.

D'autre part, nous portons notre attention sur la gestion du résultat comptable parce que celle-ci pourrait exercer une influence sur la solvabilité d'une entreprise. Toute entreprise qui a de bons résultats comptables peut obtenir facilement des financements auprès des institutions financières. Ainsi, notre étude abonde dans le même sens que les études qui affirment qu'il existe une relation positive entre l'expertise financière du comité et divers aspects étudiés d'une entreprise comme la gestion du résultat. Notre résultat vient montrer un autre aspect de l'influence positive de l'expertise financière du comité d'audit dans la gouvernance des entreprises comme celle de la gestion des résultats selon certaines études (Agrawal et Chadha, 2005; Piot et Kermiche, 2009; Xie *et al.*, 2003). Ces études constataient que l'expertise financière du comité réduit la gestion du résultat des sociétés américaines. Nos résultats ne s'alignent pas avec ceux de Lin *et al.* (2006) qui affirment qu'il n'existe pas de relation entre l'expertise financière du comité d'audit et la limitation des irrégularités comptables ou la correction de résultats dans le contexte des sociétés américaines.

L'analyse du tableau 5.11 relativement à l'activité du comité d'audit et la solvabilité montre qu'il existe une relation positive entre l'activité du comité et la solvabilité. Le coefficient de cette relation est 0,152 et le seuil de signification est de 5 %. Les résultats obtenus s'alignent avec notre hypothèse H₂ qui stipule que l'activité ou l'assiduité du comité d'audit exerce un effet positif et significatif sur la solvabilité des entreprises canadiennes. Donc, l'hypothèse H₂ est validée. Notre étude abonde dans le même sens que celle d'Al Haddad et Juhmani (2020). En fait, les résultats de cette dernière étude montrent également que l'activité du comité d'audit exerce un effet positif et significatif sur la réduction du risque d'insolvabilité des entreprises de Bahreïn. Le coefficient associé aux résultats d'Al Haddad et Juhmani (2020) est de $b = 0,75395$ avec un seuil de signification de 1 % ($p\text{-value} = 0,003$). Le fait de réduire le risque de l'insolvabilité, c'est rendre la société plus solvable. Donc, la relation évolue dans le même sens que la solvabilité.

Comme dans la section précédente, nous comparons notre étude avec celles de l'insolvabilité et certains autres aspects tels que la gestion du résultat comptable. L'insolvabilité est le contraire de la solvabilité (Larousse, 2019). Cela signifie qu'une relation positive du point de vue de la solvabilité sera négative en ce qui concerne l'insolvabilité. Ainsi, nos résultats s'accordent avec ceux de l'étude d'Appiah et Amon (2017) qui affirment qu'il existe une relation négative et significative au seuil de 10% entre les réunions du comité d'audit et l'insolvabilité des entreprises au Royaume-Uni. Du point de vue de la gestion du résultat comptable, qui est un autre aspect étudié avec le comité d'audit, l'influence de la gestion du résultat comptable sur la solvabilité est expliquée ci-dessus. En considérant cet aspect, l'étude de Xie *et al.* (2003) abonde dans le même sens que nos résultats. En effet, cette étude a montré que les réunions du comité d'audit limitent la gestion du résultat dans les entreprises américaines. Il existe une relation négative et significative au seuil de 1 % entre l'activité du comité d'audit et la gestion du résultat comptable. Dans le même contexte américain, Lin *et al.* (2006) montrent qu'il existe une relation positive et non significative statistiquement entre l'activité du comité d'audit et la limitation des irrégularités comptables ou la correction de résultats.

Une autre analyse du tableau 5.11 portant sur la taille du comité d'audit et la solvabilité montre qu'il existe une relation négative entre la taille du comité et la solvabilité; le coefficient de cette relation $b = -0,011$ est non significatif. Les résultats obtenus s'alignent avec notre hypothèse H_3 qui affirme que la taille du comité d'audit exerce un effet négatif sur la solvabilité des entreprises canadiennes.

Notre hypothèse H_3 est donc validée. Nos résultats ne concordent pas avec ceux d'Al Haddad et Juhmani (2020), ce qui suggère que la taille du comité exerce une influence positive sur le risque d'insolvabilité des entreprises de Bahreïnies. Le coefficient relatif à l'effet positif de cette étude est $b = 0.73394$ et il est statistiquement significatif au seuil de 1 % avec $p\text{-value} = 0.006$. Comme dans les sections précédentes, il n'y a pas

assez d'études relatives à la taille du comité d'audit et la solvabilité. Nous comparons notre étude avec celles de l'insolvabilité et certains autres aspects tels que la gestion du résultat comptable. Le lien entre l'insolvabilité et la solvabilité est expliqué dans les sections précédentes. Ainsi, Appiah et Amon (2017) abondent dans le même sens que notre étude en montrant que la taille du comité d'audit n'exerce aucune influence sur l'insolvabilité des entreprises du Royaume-Uni. Malgré l'effet inverse entre la solvabilité et l'insolvabilité, c'est le même résultat avec la variable indépendante taille du comité d'audit : l'inexistence d'effet significatif avec cette variable explicative.

Nos résultats sont conformes à ceux de Xie *et al.* (2003) en ce qui concerne la gestion du résultat comptable. En fait, ces auteurs sont d'avis que la taille du comité d'audit n'exerce pas d'influence sur la limitation de la gestion du résultat comptable. Ce point de vue sur la gestion du résultat comptable est également partagé par les résultats de Piot et Kermiche (2009) dans sa revue de littérature sur le comité d'audit.

Par contre, les résultats de l'étude de Lin *et al.* (2006) ne sont pas alignés avec les études précédentes. En fait, cette étude a montré qu'il existe une relation négative et statistiquement significative au seuil de 10 % entre la taille du comité d'audit et la limitation des irrégularités comptables ou les corrections de résultats dans le contexte des sociétés américaines.

Nos résultats prouvent que certaines variables de contrôle influencent également la solvabilité des entreprises canadiennes. Ce sont l'absence de dualité au conseil d'administration (ABSDualiteCA), le nombre de réunions du conseil d'administration (FrequenceCA), l'effet de levier financier (LevierFinEn) et la liquidité (LiquiditeEn). Les autres variables de contrôle, à savoir la taille du conseil d'administration (TailleCA) et la taille de l'entreprise (TailleEn,) n'exercent pas d'influence sur la solvabilité des entreprises canadiennes.

Tableau 5.11
Résultats de la régression linéaire de la variable dépendante ^a : solvabilité

Modèle		Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	t	Sig.	Statistiques de colinéarité	
		B	Erreur standard	Bêta			Tolérance	VIF
1	(Constante)	,755	,239		3,162	,002		
	EXFCaudit	,163	,022	,342	7,282	<,001	,930	1,075
	ACaudit	,152	,071	,099	2,148	,033	,976	1,025
	TCaudit	-,011	,009	-,074	-1,120	,264	,469	2,133
	ABSDualiteCA	,053	,020	,131	2,705	,007	,881	1,135
	FrequenceCA	-,005	,003	-,079	-1,682	,094	,943	1,060
	TailleCA	,005	,007	,049	,785	,434	,530	1,887
	LevierFinEn	-,109	,011	-,502	-10,108	<,001	,833	1,200
	TailleEn	-,033	,024	-,079	-1,373	,171	,623	1,604
	LiquiditeEn	,016	,004	,205	3,840	<,001	,721	1,388

a. Variable dépendante : SOLVA

Source : SPSS image du traitement des données collectées

Les explications des variables ci-dessus sont les suivantes :

SOLVA	Solvabilité de l'entreprise
EXFCaudit	Expertise financière du comité d'audit
ACaudit	Activité ou l'assiduité du comité d'audit
TCaudit	Taille du comité d'audit
ABSDualiteCA	Absence de dualité au conseil d'administration, les fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général sont occupées par deux personnes distinctes.
FrequenceCA	Nombre de réunions du conseil d'administration qui ne tient pas compte des réunions des autres comités du conseil d'administration.
TailleCA	Taille du conseil d'administration, le nombre de membres du CA.
LevierFinEn	Effet de levier financier de l'entreprise.
TailleEn	Taille de l'entreprise
LiquiditeEn	Liquidité de l'entreprise

La société Dollarama a une solvabilité négative et sa valeur est de 40 dans à la figure 1 (P. 78) et elle prend la valeur 4 dans la figure 3 (P. 80). Ainsi, nous avons retiré la société Dollarama de nos données et nous avons relancé les régressions avec 44 entreprises. Donc nous avons 220 observations et les résultats de ces régressions sont dans le tableau 5.11.1 ci-dessous. Ces résultats suivent les tendances des régressions précédentes au tableau 5.11 L'expertise financière et l'activité du comité d'audit

exercer une influence sur la solvabilité des entreprises canadiennes et la taille du comité d'audit n'exerce pas d'effet sur la solvabilité des entreprises canadiennes. Nous continuons alors notre travail avec les résultats du tableau 5.11 ci-dessus.

Tableau 5.11.1
Résultats de la régression linéaire de la variable dépendante ^a : solvabilité
(sans la société Dollarama)

Modèle		Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés			Statistiques de colinéarité	
		B	Erreur standard	Bêta	t	Sig.	Tolérance	VIF
1	(Constante)	,919	,245		3,754	<,001		
	EXFCaudit	,149	,023	,328	6,525	<,001	,944	1,059
	ACaudit	,154	,070	,108	2,193	,029	,976	1,025
	TCaudit	-,008	,009	-,062	-,866	,387	,468	2,136
	ABSDualiteCA	,049	,020	,130	2,510	,013	,893	1,120
	FrequenceCA	-,006	,003	-,090	-1,792	,075	,947	1,055
	TailleCA	,005	,007	,044	,665	,506	,534	1,872
	LevierFinEn	-,098	,012	-,445	-8,434	<,001	,855	1,169
	TailleEn	-,049	,024	-,123	-2,008	,046	,638	1,567
	LiquiditeEn	,015	,004	,222	3,857	<,001	,719	1,391

a. Variable dépendante : SOLVA

Source : SPSS image du traitement des données collectées

Les explications des variables ci-dessus sont les suivantes :

SOLVA	Solvabilité de l'entreprise
EXFCaudit	Expertise financière du comité d'audit
ACaudit	Activité ou l'assiduité du comité d'audit
TCaudit	Taille du comité d'audit
ABSDualiteCA	Absence de dualité au conseil d'administration, les fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général sont occupées par deux personnes distinctes.
FrequenceCA	Nombre de réunions du conseil d'administration qui ne tient pas compte des réunions des autres comités du conseil d'administration.
TailleCA	Taille du conseil d'administration, le nombre de membres du CA.
LevierFinEn	Effet de levier financier de l'entreprise.
TailleEn	Taille de l'entreprise
LiquiditeEn	Liquidité de l'entreprise

5.4 Synthèse des résultats obtenus du modèle de la solvabilité

Dans notre modèle de la solvabilité, les variables explicatives contribuent à la hauteur de 55,8% dans l'explication de la solvabilité.

La présentation de la synthèse de nos résultats est effectuée au tableau 5.12 ci-dessous. Les effets attendus pour nos trois hypothèses sont confirmés. Nous n'avons pas eu de rejet de l'une de nos hypothèses.

L'effet prévu pour l'hypothèse H₁ est validé. Il existe un effet positif entre l'expertise financière du comité d'audit. Cet effet est statistiquement significatif au seuil de 1 % avec p-value < 0.001.

En ce qui concerne l'hypothèse H₂, elle est également confirmée. L'effet positif prévu entre l'activité du comité d'audit et la solvabilité est validé avec un seuil de signification de 5 % avec p-value = 0.033.

Au niveau de l'hypothèse H₃, nous avons prévu que la taille du comité d'audit exerce un effet négatif non significatif sur la solvabilité des entreprises canadiennes. Les résultats obtenus indiquent que le sens de cet effet est négatif. De plus, l'effet négatif observé n'est pas statistiquement significatif. Donc, notre hypothèse H₃ est validée. Les trois (3) hypothèses de notre étude sont donc validées.

En plus des trois (3) hypothèses validées, quatre (4) variables de contrôle sont statistiquement significatives. Ce sont : l'absence de dualité du PDG au conseil d'administration, le nombre de réunions du conseil d'administration, l'effet de levier financier et la liquidité.

Dans l'analyse du tableau ci-dessous, nous constatons que les variables explicatives non relatives à une variable taille sont statistiquement significatives. Toutefois, celles de la taille du comité d'audit, la taille du conseil d'administration et la taille de

l'entreprise ne sont pas significatives. Cela nous indique que les variables de la taille n'exercent pas d'influence significative sur la solvabilité des entreprises canadiennes.

Tableau 5.12

Synthèse des résultats du modèle : la solvabilité variable dépendante

Hypothèse H	Variable	Effet et signification prévue	Effet et signification réelle	Seuil de signification	Validation ou rejet de l'hypothèse
H₁	EXFCaudit	+ / significatif	+ / significatif	1%	Validée
H₂	ACaudit	+ / significatif	+ / significatif	5%	Validée
<i>H₃</i>	<i>TCaudit</i>	<i>- / Non significatif</i>	<i>- / Non significatif</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Validée</i>

Les lignes en gras contiennent les variables explicatives significatives statistiquement et celles en italiques ne sont statistiquement pas significatives.

Les explications des variables ci-dessus sont les suivantes :

EXFCaudit	Expertise financière du comité d'audit
ACaudit	Activité ou l'assiduité du comité d'audit
TCaudit	Taille du comité d'audit

La capacité d'explication de la solvabilité par les variables explicatives

Le R-deux ajusté est de 0,558. Cela veut dire que les variables explicatives de notre recherche expliquent à 55,80 % la solvabilité des entreprises canadiennes. Ainsi, au tableau 5.13, nous avons classé les variables explicatives selon la valeur absolue du coefficient standardisé Bêta. Le classement est effectué de la plus grande valeur absolue du coefficient standardisé vers sa plus petite valeur absolue. En fait, plus la valeur du coefficient standardisé Bêta est grand, plus cette variable explique la solvabilité des entreprises canadiennes. Nous analyserons alors les variables ayant une forte capacité d'explication de la solvabilité dans notre étude.

L'analyse de ce tableau nous indique que l'effet de levier est celle qui a le grand coefficient standardisé Bêta en valeur absolue qui est 0,502. Donc, la variable qui explique le plus la solvabilité est l'effet de levier financier. Si une entreprise utilise la dette pour faire des profits, elle devient plus endettée. Il est clair que cela pourrait avoir un effet sur la solvabilité; d'où sa grande proportion à expliquer la solvabilité est compréhensible. D'ailleurs, le seuil de signification de l'effet de levier financier est 1% avec p-value < 0,001.

L'effet de levier financier est suivi par l'expertise financière du comité d'audit avec un coefficient standardisé Bêta de 0,342. La présence d'experts financiers au sein du comité favorise une meilleure utilisation des ressources de la société et surtout dans l'intérêt de la société. Cela explique l'influence de l'expertise financière du comité d'audit sur la solvabilité. Le seuil de signification est de 1 % avec p-value < 0,001.

En troisième position, nous avons la liquidité avec un coefficient standardisé Bêta de 0,205. Les liquidités sont celles qui permettent de rembourser les dettes. Donc les liquidités rendent solvables les entreprises. Alors, il est normal que la liquidité explique avec un tel coefficient standardisé la solvabilité, avec un seuil de signification de 1 % et un p-value < 0,001.

L'absence de dualité du PDG au conseil d'administration se positionne à la quatrième place. En réalité, lorsqu'une seule personne occupe le poste de PDG et celui de président du conseil d'administration, elle peut prendre plus de risques qui peuvent rendre l'entreprise moins solvable. Mais lorsque ces postes sont occupés par deux personnes différentes, il y a moins de risques, d'où le coefficient standardisé Bêta de 0,131. Le seuil de signification de l'absence de la dualité PDG au conseil d'administration est de 1 % avec p-value = 0,007.

L'activité du comité d'audit est au cinquième rang dans l'explication de la solvabilité. Son coefficient standardisé Bêta est de 0.099. Malgré une moyenne de cinq (5) réunions par an, cette variable explique la solvabilité. Sa signification est de 5 % avec p-value = 0,033.

Dans cette étude, la dernière variable significative relative à l'explication de la solvabilité est la fréquence de réunions du conseil d'administration. Son seuil de signification est de 10 % avec p-value = 0,094. Son coefficient standardisé Bêta a une valeur de 0,079.

Les trois dernières variables du tableau 5.13 : la taille de l'entreprise, la taille du comité d'audit et la taille du conseil d'administration ne sont pas significatives. Les coefficients standardisés Bêta de ces variables sont respectivement en valeur absolue : 0,079; 0,074 et 0,049. D'où leur très faible capacité à expliquer la solvabilité des entreprises canadiennes.

Tableau 5.13
Résultats de la régression linéaire de la variable dépendante ^a (solvabilité)
Selon le coefficient standardisé Bêta

Modèle		Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	t	Sig.
		B	Erreur standard	Bêta		
1	(Constante)	,755	,239		3,162	,002
	LevierFinEn	-,109	,011	-,502	-10,108	<,001
	EXFCaudit	,163	,022	,342	7,282	<,001
	LiquiditeEn	,016	,004	,205	3,840	<,001
	ABSDualiteCA	,053	,020	,131	2,705	,007
	ACaudit	,152	,071	,099	2,148	,033
	FrequenceCA	-,005	,003	-,079	-1,682	,094
	TailleEn	-,033	,024	-,079	-1,373	,171
	TCaudit	-,011	,009	-,074	-1,120	,264
	TailleCA	,005	,007	,049	,785	,434

a. Variable dépendante : SOLVA

Source : SPSS image du traitement des données collectées

Les explications des variables ci-dessus sont les suivantes :

SOLVA	Solvabilité de l'entreprise
EXFCaudit	Expertise financière du comité d'audit
ACaudit	Activité ou l'assiduité du comité d'audit
TCaudit	Taille du comité d'audit
ABSDualiteCA	Absence de dualité au conseil d'administration, les fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général sont occupées par deux personnes distinctes.
FrequenceCA	Nombre de réunions du conseil d'administration qui ne tient pas compte des réunions des autres comités du conseil d'administration.
TailleCA	Taille du conseil d'administration, le nombre de membres du CA.
LevierFinEn	Effet de levier financier de l'entreprise.
TailleEn	Taille de l'entreprise
LiquiditeEn	Liquidité de l'entreprise

Dans le chapitre suivant, il sera question des apports et des limites de la recherche. Donc la conclusion générale y sera traitée.

CHAPITRE VI

CONCLUSION GÉNÉRALE

La question de l'influence du comité sur la solvabilité des entreprises est importante parce que le comité d'audit est l'organe du conseil d'administration qui a pour mission notamment de s'assurer de la fiabilité et la pertinence de l'information financière de l'entreprise (Piot et Kermiche, 2009). Par ailleurs, le comité d'audit est également l'élément central en matière de surveillance et de contrôle de la direction (Saada, 1997). Ses caractéristiques (la présence, l'indépendance, l'expertise financière, l'activité, la taille) ont été recommandées et imposées dans certains cas par les codes de bonne gouvernance (*Blue Ribbon committee*, 1999; Bouton, 2002; Cadbury, 1992; Dey, 1994; *Treadway Committe Report*, 1987; *Sarbanes*, 2002; Saucier, 2001; Viénot, 1995, 1999). Donc, ces codes de bonne gouvernance ont fortement contribué à la création et au maintien des comités d'audit au sein des entreprises partout dans le monde. Le comité d'audit a exercé des influences sur divers aspects tels que la gestion du résultat comptable, la limitation des irrégularités comptables et des corrections de résultat (Agrawal et Chadha, 2005; Lin *et al.*, 2006) et de l'insolvabilité (Al Haddad et Juhmani, 2020; Appiah et Amon, 2017).

L'influence de certaines caractéristiques (l'expertise financière, l'activité et la taille) du comité d'audit sur la solvabilité des entreprises canadiennes est l'objet de la présente étude.

Notre recherche avait pour objectif de déterminer les effets qui existent entre certaines caractéristiques du comité d'audit (l'expertise financière, l'activité et la taille) et la solvabilité des entreprises canadiennes. Cette étude est soutenue par les codes de bonne

gouvernance (*Blue Ribbon committee*, 1999; Bouton, 2002; Cadbury, 1992, 2002; Dey, 1994; MacDonald, 2003; *Sarbanes-Oxley*, 2002; Saucier, 2001; Viénot, 1995, 1999), par l'Article-171 (1985) et le Règlement 52-110 sur le comité d'audit (2005).

La théorie de l'agence (Jensen et Meckling, 1976) met en évidence le fait que les intérêts des actionnaires sont toujours différents de ceux des dirigeants. En fait, les dirigeants ne respectent pas souvent les termes du contrat et ils vont travailler dans le sens de leurs intérêts personnels et non dans le sens de ceux des actionnaires. En effet, le dirigeant peut prendre une décision qui pourrait rendre la société insolvable et même, dans certains cas, la conduire à la faillite. Le comité d'audit vient donc surveiller le dirigeant pour qu'il oriente ses efforts dans le sens des intérêts des actionnaires. Ce comité pourrait permettre donc à l'entreprise d'atteindre ses objectifs en limitant les manipulations, les fraudes financières et les détournements de fonds. D'où le lien qui existe entre la théorie de l'agence et la solvabilité de l'entreprise. Le comité d'audit pourrait réduire alors les coûts supplémentaires de l'entreprise.

La revue de littérature permet de comprendre l'importance du comité d'audit dans la gouvernance des entreprises surtout par son influence sur la gestion du résultat comptable, sur la limitation des irrégularités et sur l'insolvabilité des entreprises dans divers contextes.

Dans ce mémoire, il a été question de mettre en évidence l'influence du comité d'audit sur la solvabilité des entreprises canadiennes. Ainsi, notre étude est effectuée avec un échantillon de 45 entreprises canadiennes cotées à la Bourse de Toronto. Ces entreprises sont issues de l'indice composite S&P/TSX60. La solvabilité est notre unique variable à expliquer et nous avons neuf (9) variables explicatives dont trois (3) variables indépendantes et six (6) variables de contrôle. Les trois (3) variables indépendantes sont : l'expertise financière du comité d'audit, l'assiduité ou l'activité du comité d'audit et la taille du comité d'audit. Les six (6) variables de contrôle considérées dans cette étude sont : l'absence de la dualité du PDG au conseil

d'administration, la fréquence des réunions du conseil d'administration, la taille du conseil d'administration, l'effet de levier financier, la taille de l'entreprise et la liquidité. Notre analyse multivariée a été effectuée à l'aide d'une régression linéaire multiple.

Les apports de la recherche : cette étude semble montrer que le comité d'audit exerce une influence sur la solvabilité des entreprises canadiennes. Le R-deux ajusté de cette recherche est de 0,558. Cela signifie que les variables indépendantes expliquent à 55,80 % la solvabilité des entreprises canadiennes. D'ailleurs, nos trois hypothèses ont été confirmées. L'effet prévu pour l'hypothèse H₁ est validé. Il existe un effet positif entre l'expertise financière du comité d'audit et la solvabilité des entreprises canadiennes. Cet effet est statistiquement significatif au seuil de 1%. La présence d'un expert financier au sein du comité d'audit lui permettrait de comprendre et souvent d'anticiper les intentions des dirigeants à vouloir frauder, endetter davantage la société. D'où l'effet positif significatif du comité d'audit sur la solvabilité des entreprises canadiennes. En ce qui concerne l'hypothèse H₂, elle est également confirmée. L'effet positif prévu entre l'activité du comité d'audit et la solvabilité est validé avec un seuil de signification de 5 %. Ceci tend à montrer que les réunions régulières du comité d'audit permettent de rendre une entreprise solvable. Les dirigeants se sentent contrôlés, ils évitent de prendre des décisions qui pourraient rendre la société moins solvable. Au niveau de l'hypothèse H₃, nous avons prévu que la taille du comité d'audit exerce un effet négatif non significatif sur la solvabilité des entreprises canadiennes. Les résultats obtenus indiquent que le sens de cet effet est négatif. De plus, l'effet négatif observé n'est pas statistiquement significatif. Cela veut dire que la taille du comité d'audit n'a pas besoin d'être pléthorique pour lui permettre de jouer pleinement son rôle.

Les résultats de nos tests montrent également les effets de certaines variables de contrôle sur la solvabilité des entreprises canadiennes. L'effet de levier exerce un effet

négalif sur la solvabilité des entreprises canadiennes. Si une entreprise utilise la dette pour faire des profits, elle devient plus endettée. Il est clair que cela pourrait avoir un effet sur la solvabilité. En ce qui concerne la liquidité, il faut noter que les montants immédiatement disponibles permettent de rembourser les dettes. Donc, les liquidités rendent solvables les entreprises. Alors, il est normal que la liquidité ait eu un effet positif sur la solvabilité. L'absence de dualité du PDG au conseil d'administration a un effet positif sur la solvabilité des entreprises canadiennes. En réalité, lorsqu'une seule personne occupe le poste de PDG et celui de président du conseil d'administration, elle pourrait prendre plus de risques qui peuvent rendre l'entreprise moins solvable. Cependant, lorsque ces deux postes sont occupés par deux personnes différentes, il y a moins de risques. La dernière variable significative relative à l'explication de la solvabilité des entreprises canadiennes est la fréquence des réunions du conseil d'administration. Cette variable a un effet négatif sur la solvabilité des entreprises canadiennes. Les trois autres variables : la taille de l'entreprise, la taille du comité d'audit et la taille du conseil d'administration ne sont pas significatives. On constate donc que toutes les variables relatives à la taille n'exercent pas d'effet sur la solvabilité des entreprises canadiennes.

L'étude a dirigé le débat de l'influence du comité d'audit vers la solvabilité des entreprises. Le débat était très orienté vers la gestion du résultat (Dhaliwal *et al.*, 2006; Klein, 2002; Xie *et al.*, 2003), la limitation des irrégularités comptables (Agrawal et Chadha, 2005; Lin *et al.*, 2006) et l'insolvabilité (Al Haddad et Juhmani, 2020; Appiah et Amon, 2017; Platt et Platt, 2012).

Certaines limites sont identifiées dans cette étude, nous vous en présentons quelques-unes.

Dans un premier temps, l'étude est réalisée dans le seul contexte canadien sur les entreprises cotées à la Bourse de Toronto. Il y aurait lieu d'examiner, de façon

comparée, l'influence du comité d'audit dans d'autres contextes comme au Royaume-Uni, aux États-Unis ou en France.

En second lieu, notre étude est réalisée avec un échantillon de 45 entreprises canadiennes cotées à la Bourse de Toronto. Nous avons 225 observations. Une autre étude pourrait être effectuée avec un plus grand nombre d'observations dans le même contexte canadien.

En troisième lieu, la présente étude ne tient pas compte de la diversité du genre. Une prochaine étude pourrait ajouter une quatrième variable indépendante relativement à la présence des femmes au comité d'audit. Il serait donc intéressant de voir l'effet de la présence des femmes dans un comité d'audit sur la solvabilité des entreprises canadiennes.

Enfin, notre recherche est relative à la période de 2015 à 2019. Donc, elle est effectuée sur une période avant la pandémie du COVID-19. Une future recherche sur l'influence du comité d'audit pourrait se faire sur une période plus longue qui prendra en compte les trois périodes suivantes : notre période, la période pandémique et la période post-pandémique.

APPENDICE

ÉCHANTILLON DES ENTREPRISES

LISTE DES 45 ENTREPRISES SÉLECTIONNÉES DE L'INDICE TSX60 DE LA BOURSE DE TORONTO

Nom de l'entreprise	Code boursier	Secteur d'activité
Agnico Eagle Mines Limited	AEM	Métaux et mines
Barrick Gold Corporation	ABX	Métaux et mines
First Quantum Minerals Ltd.	FM	Métaux et mines
Franco-Nevada Corporation	FNV	Métaux et mines
Kinross Gold Corporation, K	K	Métaux et mines
Teck Resources Limited Class B Subordinate Voting Shares	TECK.B	Métaux et mines
Wheaton Precious Metals Corp.	WPM	Métaux et mines
Alimentation Couche-Tard Inc.	ATD	Commerce de détail
Canadian Tire Corporation Limited Class A Non-Voting Shares	CTC.A	Commerce de détail
Dollarama Inc.	DOL	Commerce de détail - défensif
George Weston Limited	WN	Commerce de détail - défensif
Loblaw Companies Limited	L	Commerce de détail - défensif
Metro Inc.	MRU	Commerce de détail - défensif
Canadian Apartment Properties Real Estate Investment Trust	CAR.UN	Immobilier
FirstService Corporation	FSV	Immobilier
Cameco Corporation	CCO	Énergie - Autre sources d'énergie
Canadian Natural Resources Limited	CNQ	Énergie - gaz et pétrole
Cenovus Energy Inc.	CVE	Énergie - gaz et pétrole
Enbridge Inc.	ENB	Énergie - gaz et pétrole
Imperial Oil Limited	IMO	Énergie - gaz et pétrole
Pembina Pipeline Corporation	PPL	Énergie - gaz et pétrole
Suncor Energy Inc.	SU	Énergie - gaz et pétrole
TC Energy Corporation	TRP	Énergie - gaz et pétrole
Tourmaline Oil Corp.	TOU	Énergie - gaz et pétrole
BCE Inc.	BCE	Services de télécommunications
Rogers Communications Inc. Class B Non-voting Shares	RCI.B	Services de télécommunications
Shaw Communications Inc. Class B Non-voting Shares	SJR.B	Services de télécommunications
TELUS Corporation	T	Services de télécommunications

LISTE DES 45 ENTREPRISES SÉLECTIONNÉES DE L'INDICE TSX60 DE LA BOURSE DE TORONTO SUITE

Nom de l'entreprise	Code boursier	Secteur d'activité
Canadian National Railway Company	CNR	Transport
Canadian Pacific Railway Limited	CP	Transport
CGI Inc. Class A Subordinate Voting Shares	GIBA	Technologie - Logiciel
Open Text Corporation	OTEX	Technologie - Logiciel
Shopify Inc. Class A Subordinate Voting Shares	SHOP	Technologie - Logiciel
Emera Incorporated	EMA	Services aux publics - réglementés
Fortis Inc.	FTS	Services aux publics - réglementés
Hydro One Limited	H	Services au publics - réglementés
Algonquin Power & Utilities Corp.	AQN	Services aux publics - Producteurs d'électricité indépendants
CAE Inc.	CAE	Aérospatiale et défense
Magna International Inc.	MG	Véhicules et pièces
Thomson Reuters Corporation	TRI	Services aux entreprises
Restaurant Brands International Inc.	QSR	Restaurants
SNC-Lavalin Group Inc., SNC	SNC	Construction
Saputo Inc.	SAP	Consommation cyclique - Emballages de biens de consommations
CCL Industries Inc. Unlimited Class B Non-Voting Shares	CCL.B	Consommation cyclique - Emballages et contenants
Waste Connections Inc.	WCN	Gestion des déchets

ANNEXES

Figure 5.1

Histogramme

Variable dépendante : SOLVA

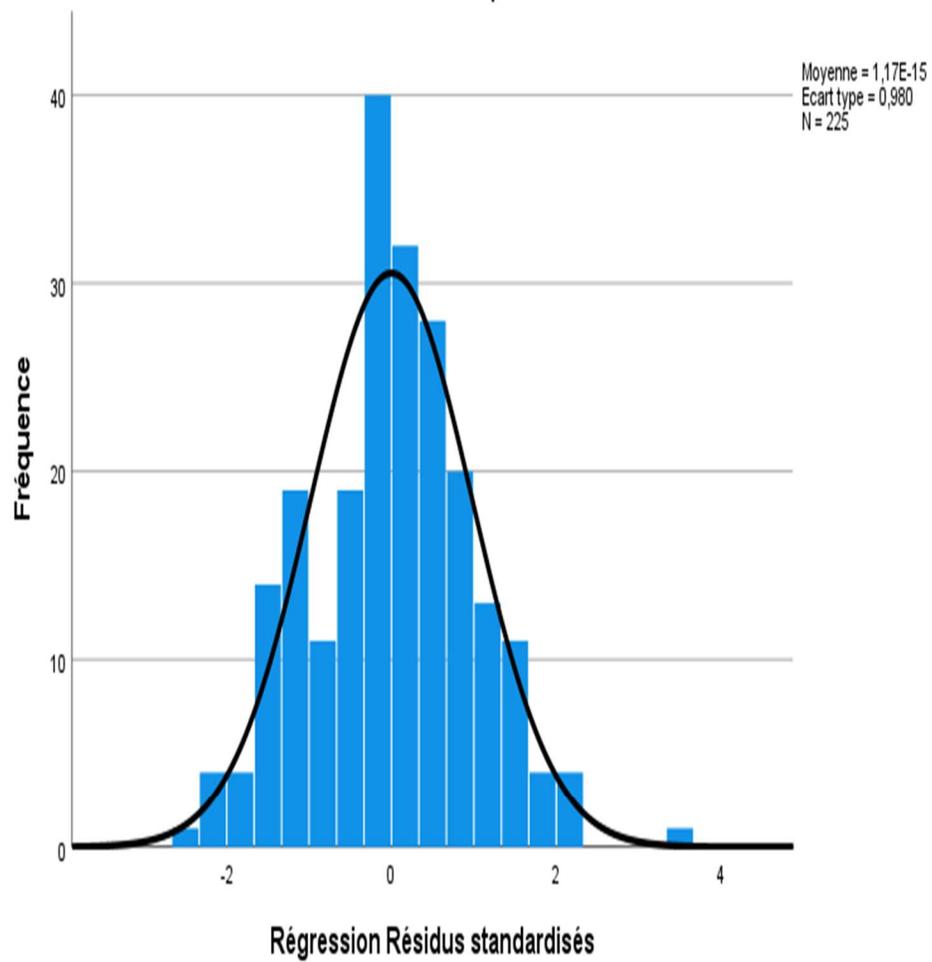


Figure 5.2**Tracé P-P normal de régression Résidus standardisés**

Variable dépendante : SOLVA

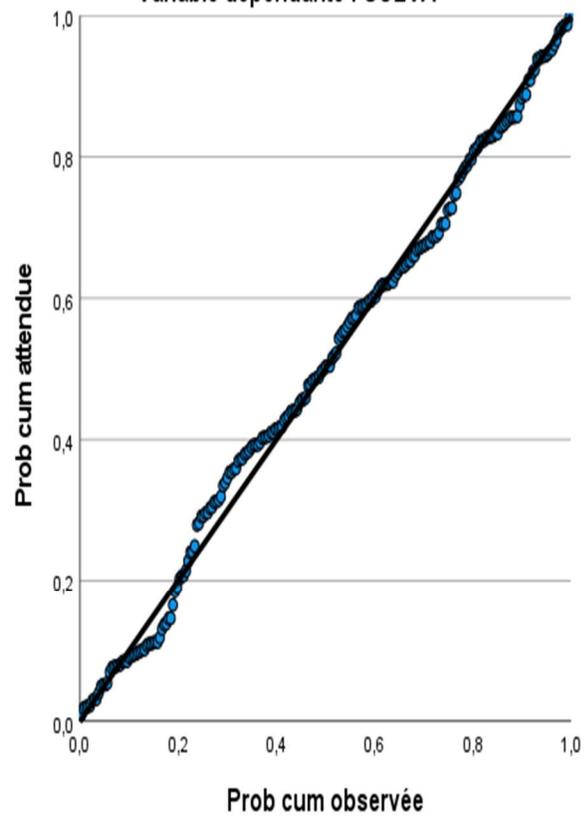
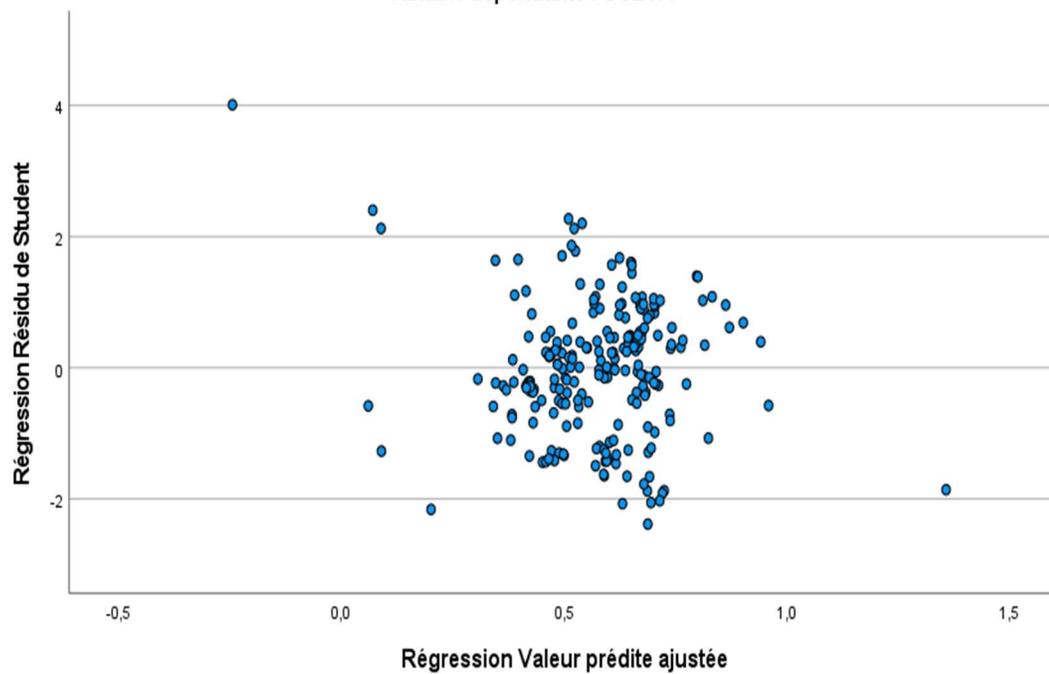


Figure 5.3

Nuage de points

Variable dépendante : SOLVA



BIBLIOGRAPHIE

- Abbott, L. J., Parker, S. et Peters, G. F. (2004). Audit committee characteristics and restatements. *Auditing: A journal of practice & theory*, 23(1), 69-87.
- Agrawal, A. et Chadha, S. (2005). Corporate governance and accounting scandals. *The Journal of Law and Economics*, 48(2), 371-406.
- Al Haddad, O. et Juhmani, O. I. (2020). Corporate Governance and the Insolvency Risk: Evidence from Bahrain. (p. 454-458). 2020 International Conference on Decision Aid Sciences and Application (DASA), IEEE.
- Appiah, K. O. et Amon, C. (2017). Board audit committee and corporate insolvency. *Journal of Applied Accounting Research*, 18(3), 298-316.
<https://doi.org/10.1108/JAAR-03-2015-0024>
- Article-171. (1985). lois sur les sociétés par actions du Canada. *Loi canadienne sur les sociétés par actions - L.R.C. (1985), ch. C-44 (Article 171)*.
- Bédard, J., Chtourou, S. M. et Courteau, L. (2004). The effect of audit committee expertise, independence, and activity on aggressive earnings management. *Auditing: A journal of practice & theory*, 23(2), 13-35.
- Blue Ribbon committee. (1999). Report and recommendations of the Blue Ribbon Committee on improving the effectiveness of corporate audit committees. *The Business Lawyer*, 1067-1095.
- Bouton, D. (2002). Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées. *Rapport du groupe de travail présidé par Daniel Bouton. AFEP - AGREF, MEDEF*, 33.
- Bozec, R. (2009). La gouvernance d'entreprise en dehors des États-Unis: mécanismes obligatoires ou librement consentis? *International Journal of Canadian Studies*(39), 301-319.
- Cadbury. (1992). The code of best Practices and The financial Aspects of Corporate Governance. *Rapport Cadbury- Committee in code Of Best practice, Royaume-Uni*.

- Cadbury. (2002). *Corporate governance and chairmanship: A personal view*. Oxford University Press on Demand.
- Charreaux, G. (1997). Le gouvernement des entreprises: *Corporate Governance: théories et faits*, *Edition Economica*, Paris.
- Collier, P. et Gregory, A. (1999). Audit committee activity and agency costs. *Journal of Accounting and Public Policy*, 18(4-5), 311-332.
- Colot, O. et Croquet*, M. (2007). Les déterminants de la structure financière des entreprises belges: Étude exploratoire basée sur la confrontation entre la théorie des préférences de financement hiérarchisées et la détermination d'un ratio optimal d'endettement. *Reflète et perspectives de la vie économique*, 46(2), 177-198.
- Colot, O., Croquet, M. et Pozniak, L. (2010). Déterminants des choix de financement et profils de PME. *Journal of Small Business & Entrepreneurship*, 23(1), 95-115.
- Combs, J. G., Ketchen Jr, D. J., Perryman, A. A. et Donahue, M. S. (2007). The moderating effect of CEO power on the board composition–firm performance relationship. *Journal of management studies*, 44(8), 1299-1323.
- Dey-Toronto Stocks Exchange. (1994). *"Where Were the Directors?": Guidelines for Improved Corporate Governance in Canada : Report of the Toronto Stock Exchange Committee on Corporate Governance in Canada*. The Committee. <https://books.google.ca/books?id=DJibMQAACAAJ>
- Dhaliwal, D. S., Naiker, V. et Navissi, F. (2006). Audit committee financial expertise, corporate governance and accruals quality: An empirical analysis. *Corporate Governance and Accruals Quality: An Empirical Analysis (May 2006)*.
- Dicko, S. (2016). The impact of political connections on the performance and solvency of Canadian financial institutions. *International journal of Economics and Finance*, 8(11), 1-11.
- DeZoort, F. (1997). An investigation of audit committees' oversight responsibilities. *Abacus*, 33(2), 208-227.
- Directive n° 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés, modifiant les directives 78/660/CEE et 83/349/CEE du Conseil et

abrogeant la directive n° 84/253/CEE du Conseil. *Revue des Sociétés*(02), 435.

Dissanayke, T., Somathilake, H., Madushanka, K., Wickramasinghe, D. et Cooray, N. (2017). Board configuration on financial distress. *GSJ*, 5(5), 107-119.

Durocher, S. et Fortin, A. (1996). Coûts et obligations découlant des régimes de retraite: l'impact d'une modification de norme. *Comptabilité Contrôle Audit*, 2(1).

Exchange, T. S. (1994). *Where Were the Directors?: Guidelines for Improved Corporate Governance in Canada*. Toronto Stock Exchange.

Fama, E. F. (1980). Agency problems and the theory of the firm. *Journal of political economy*, 88(2), 288-307.

Felix, J. M. (2017). Impact de la présence des administrateurs indépendants sur la performance financière des sociétés au Canada.

Fich, E. M. et Slezak, S. L. (2008). Can corporate governance save distressed firms from bankruptcy? An empirical analysis. *Review of Quantitative Finance and Accounting*, 30(2), 225-251.

Freeman, R. E. et Reed, D. L. (1983). Stockholders and stakeholders: A new perspective on corporate governance. *California management review*, 25(3), 88-106.

Gill, A. et Mathur, N. (2011a, 2011). Board Size, CEO Duality, and the Value of Canadian Manufacturing Firms. *Journal of Applied Finance and Banking*, 1(3), 1-13.

Gill, A. et Mathur, N. (2011b, 2011). The Impact of Board Size, CEO Duality, and Corporate Liquidity on the Profitability of Canadian Service Firms. *Journal of Applied Finance and Banking*, 1(3), 83-95.

Godard, L. et Schatt, A. (2005). Caractéristiques et fonctionnement des conseils d'administration français. *Revue française de gestion*, 158(5), 69-87.

- Guillet, B. D., Seo, K., Kucukusta, D. et Lee, S. (2012). CEO duality and firm performance in the U.S. restaurant industry: Moderating role of restaurant type. *International Journal of Hospitality Management*.
<https://doi.org/10.1016/j.ijhm.2012.10.004>
- Guillet, B. D., Seo, K., Kucukusta, D. et Lee, S. (2013). CEO duality and firm performance in the US restaurant industry: Moderating role of restaurant type. *International Journal of Hospitality Management*, 33, 339-346.
- Jensen, M. C. et Meckling, W. H. (1976). Theory of the firm: Managerial behavior, agency costs and ownership structure. *Journal of financial economics*, 3(4), 305-360.
- Klein, A. (2002). Audit committee, board of director characteristics, and earnings management. *Journal of accounting and economics*, 33(3), 375-400.
- Larousse. (2019). *Dictionnaire Larousse en ligne* : Larousse.
- Lin, J. W., Li, J. F. et Yang, J. S. (2006). The effect of audit committee performance on earnings quality. *Managerial Auditing Journal*.
- MacDonald, C. P. (2003). Where Were the director's? *Business credit: publication of National Association of Credit Management.*, 105(Part 1), 63.
- Morris, M. H. et Nichols, W. D. (1984). Pension accounting and the balance sheet: The potential effect of the FASB's preliminary views. *Journal of Accounting, Auditing and Finance*, 7(4).
- Pfeffer, J. et Salancik, G. (1978, Apr 1979). The External Control of Organizations: A Resource Dependence Perspective. *New York: Harper&Row*.
- Piot, C. et Kermiche, L. (2009). À quoi servent les comités d'audit? *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 15(3), 9-54.
- Platt, H. et Platt, M. (2012). Corporate board attributes and bankruptcy. *Journal of Business Research*, 65(8), 1139-1143.
- Rashid, A. (2013, 2013). CEO duality and agency cost: evidence from Bangladesh. *Journal of Management & Governance*, 17(4), 989-1008. <https://doi.org/10.1111/1467-8683.00089>. <http://dx.doi.org/10.1007/s10997-012-9213-x>
- Règlement 52-110 sur le comité d'audit. (2005).

- Reporting, N. C. o. F. F. et Treadway, J. C. (1987). *Report of the national commission on fraudulent financial reporting*. The Commission.
- Rue, J. C. et Volkan, A. G. (1984). Financial and Economic Consequences of the New Pension Accounting Proposals: Is the Gloom Justified? *Journal of accounting, auditing & finance*, 7(4), 306.
- Saada, T. (1997). Les comités d'audit en France un an après le rapport Vienot.
- Saragih, M. R. (2019). The effect of company size, solvency and audit committee on delay audit. *Scientific Journal Of Reflection: Economic, Accounting, Management and Business*, 2(2), 191-200.
- Sarbanes, P. (2002). Sarbanes-Oxley Act of 2002. *In the Public Company Accounting Reform and Investor Protection Act, US Congress, Washington, DC* (Vol. 55).
- Saucier. (2001). Au-delà de la conformité, la gouvernance. *Rapport final, Comité mixte sur la gouvernance d'entreprise. Institut Canadiens des Comptables Agréés et Bourse de Toronto*.
- Sayumwe, M. et B. Amroune (2017). Directors Characteristics and Stock Market Performance in Canada. *Journal of Economics and Financial Studies*, vol.05, no.01, p.1-15
- Turley, S. et Zaman, M. (2007). Audit committee effectiveness: informal processes and behavioural effects. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*.
- Uwuigbe Olubukunola, R. (2013). The Effects of Board Size and CEO Duality on Firms' Capital Structure: A Study of Selected Listed Firms in Nigeria. *Asian Economic and Financial Review*, 3(8), 1033-1043.
- Veprauskaitė, E. et Adams, M. (2013). Do powerful chief executives influence the financial performance of UK firms? *The British accounting review*, 45(3), 229-241.
- Viénot, M. (1995). Le conseil d'administration des sociétés cotées Rapport du groupe de travail Association française des entreprises privées et CNPF. , 21.
- Viénot, M. (1999). *Rapport du comité sur le gouvernement d'entreprise*. AFEP et MEDEF.1999.

- Xie, B., Davidson III, W. N. et DaDalt, P. J. (2003). Earnings management and corporate governance: the role of the board and the audit committee. *Journal of corporate finance*, 9(3), 295-316.
- Yang, T. et Zhao, S. (2014). CEO duality and firm performance: Evidence from an exogenous shock to the competitive environment. *Journal of Banking & Finance*, 49, 534-552.
- Zéghal, D. M., Sonda, C. et Yosra Makni, F. (2006). Impact de la structure de propriété et de l'endettement sur les caractéristiques du conseil d'administration: étude empirique dans le contexte d'un pays émergent. *27ème Congrès de l'Association Francophone de Comptabilité*.

Sites web

Autorités canadiennes des valeurs mobilières

www.csa-acvm.ca

Google

www.google.com

Google scholar

<https://scholar.google.com/>

Service électronique de données, d'analyses et de recherches

www.sedar.com

Sophia UQAM

<https://uqam-bib.on.worldcat.org/discovery>

Bourse de Toronto

www.tsx.com ou www.tmx.com

Wharton data research data service

<https://wrds-www.wharton.upenn.edu/>